ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016 (N° D. 17-0164) ET RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DEPOSES AUPRES DE L'AMF LE 9 AOUT 2017

Document de référence N° D.17-0164 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers
le 14 mars 2017

La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'AMF le 9 août 2017 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU GROUPE LA BANQUE POSTALE 3

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 5

3. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE LA BANQUE POSTALE 6

3.1. ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS 6

3.2. ACTIVITES ET RESULTATS DU 1ER SEMESTRE 2017 10

3.3. ACTIVITES ET RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE 11

3.4. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE 15

3.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE 15

3.6. EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES 2017 16

3.7. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 16

3.8. INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE – ARTICLE 223-1 DU REGLEMENT AMF 16

4. GESTION DES RISQUES 17

4.1. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES 17

4.2. RISQUE DE CREDIT 28

4.3. RISQUE DE CONTREPARTIE 30

4.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ 31

4.5. RISQUES DE MARCHÉ 34

4.6. RISQUE DE TAUX 37

4.7. RISQUE CONGLOMÉRAT 39

4.8. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX 39

4.9. POLITIQUE DE REMUNERATION 41

4.10. TABLE DE CONCORDANCE DU PILIER III 47

5. COMPTES CONSOLIDES 48

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS 48

5.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 53

6. AUTRES INFORMATIONS 79

6.1. ACCESSIBILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE AU PUBLIC 79

6.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES 79

6.3. RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 79

6.4. TABLE DE CONCORDANCE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 80

6.5. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 82

1. PRESENTATION DU GROUPE LA BANQUE POSTALE

La Banque Postale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, est la société mère du Groupe La Banque Postale.

Banque et Citoyenne, elle s'est construite sur les valeurs de confiance, d'accessibilité et de proximité de La Poste, lui conférant dès l'origine un positionnement original et unique sur le marché français. Cette politique se traduit par une offre fondée sur des tarifs de prestations modérés, une accessibilité à tous les clients et des produits simples, axés sur les besoins de la clientèle.

L'organisation du Groupe repose notamment sur les 23 centres financiers (19 en métropole et 4 en outre-mer), dont 4 centres financiers nationaux disposant d'une expertise spécifique, et sur une direction informatique dédiée. Elle s'appuie également sur 44 filiales et participations stratégiques et sur la capacité de distribution du réseau de La Poste.

La Banque Postale emploie directement 4 389 salariés répartis sur l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, les 14 905 collaborateurs des Services financiers de La Poste sont placés sous la responsabilité du Président du Directoire de La Banque Postale en sa qualité de Directeur général adjoint de La Poste en charge des Services financiers[1].

La Banque Postale compte au 30 juin 2017 :

- 10,6 millions de clients actifs ;
- 11,4 millions de comptes de dépôts ;

L'activité du Groupe La Banque Postale est centrée sur les activités de banque de détail en France. Elle est organisée autour de trois secteurs d'activités :

- la banque de détail, son cœur de métier, principalement orientée sur une clientèle de particuliers étendue aux personnes morales depuis 2011 et aux collectivités locales depuis 2012 ;
- l'assurance (filiales d'assurance-vie, de prévoyance, de dommages et santé) ;
- la gestion d'actifs (filiales de gestion d'actifs).

Chiffres-clés consolidés (données publiées)

(en millions d'euros)	**2013**	**2014**	**2015**	**S1 2016**	**2016**	**S1 2017**
Produit Net Bancaire	5 539	5 673	5 745	2 974	5 602	2 808
Frais de gestion (1)	4 685	4 672	4 693	2 388	4 587	2 331
Résultat Brut d'exploitation	854	1 001	1 052	586	1 015	477
Coût du risque	154	163	181	84	181	71
Résultat Net part du Groupe	574	579	677	360	694	367
Total de bilan (en milliards d'euros)	196	200	213	219	230	233
Coefficient d'exploitation (2)	84,9 %	82,7 %	82,1 %	80,7 %	82,4 %	83,6 %

(1) Frais de gestion = charges générales d'exploitation + dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.
(2) Coefficient d'exploitation = frais de gestion / (produit net bancaire – intérêts douteux).

[1] **Nombre de collaborateurs permanents fin de période (contrats à durée déterminée inclus)**

Organigramme au 30 juin 2017

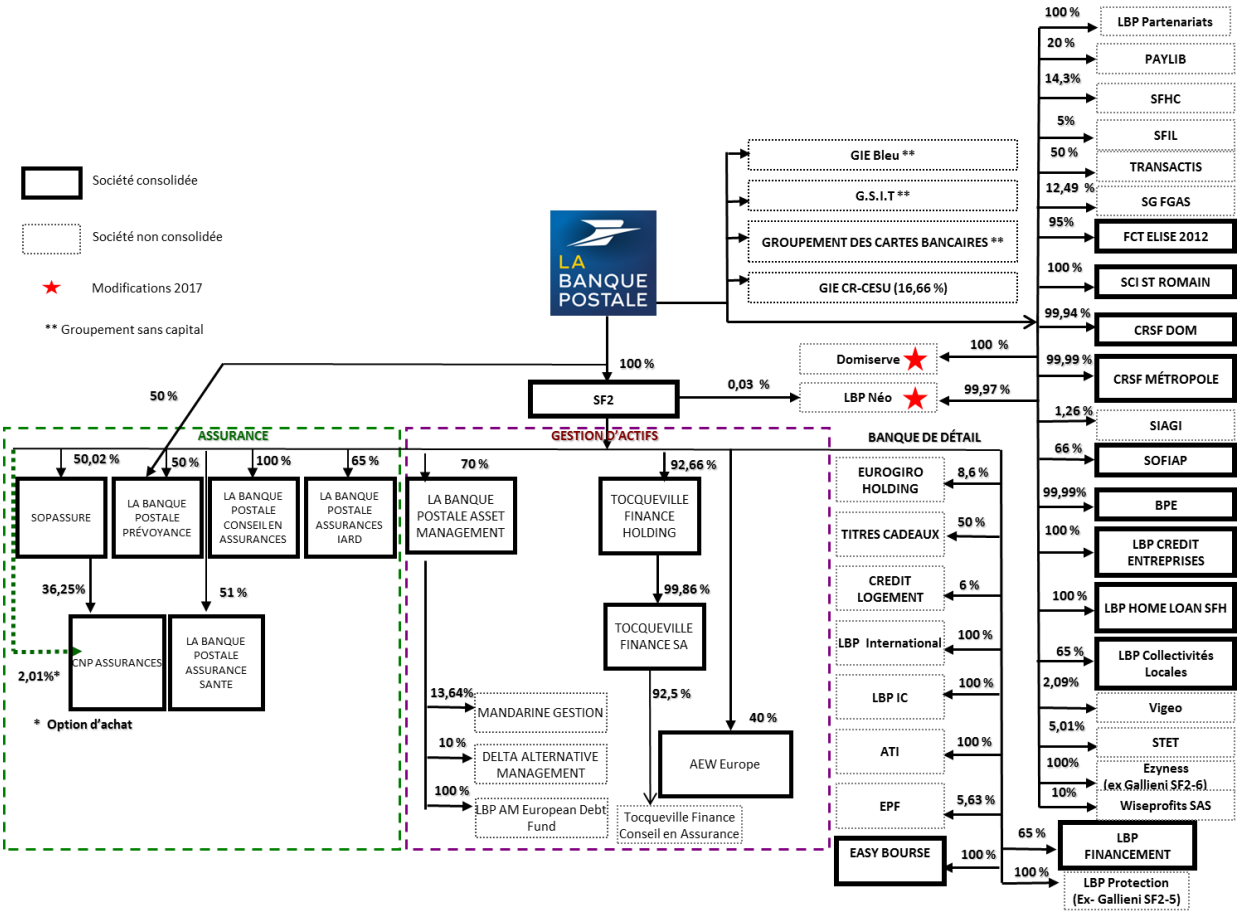

L'organigramme présenté n'inclut pas les entités destinées à être cédées ni les entités non consolidées en-dessous d'un seuil de détention de 2% (à l'exception de SIAGI, historiquement présenté).

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(au jour de la présente actualisation)

Composition du Directoire :

- Rémy Weber, Président du Directoire
- Marc Batave, Secrétaire général par intérim et Directeur général Banque commerciale et assurance de La Banque Postale.
- Anne-Laure Bourn

Composition du Conseil de Surveillance :

- Philippe WAHL, Président du Conseil de surveillance
- Yves BRASSART, Vice-président du Conseil de surveillance
- Elisabeth AYRAULT
- Philippe BAJOU, représentant permanent de La Poste
- Virgile BERTOLA
- L'Etat représenté par Nathalie DIERYCKXVISSCHERS
- Sylvie FRANCOIS
- Thierry FRESLON
- Jean-Robert LARANGE
- Sophie LOMBARD
- Steeve MAIGNE
- Françoise PAGET BITSCH
- Didier RIBADEAU DUMAS
- Nicolas ROUTIER
- Hélène WOLFF

Dominique Bocquet est Commissaire du Gouvernement.

3. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE LA BANQUE POSTALE

3.1. ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS

3.1.1. Environnement économique et financier

Accélération de la croissance mondiale

Depuis la mi-2016, la croissance mondiale s'est accélérée, pour se rapprocher de sa moyenne de long terme. L'économie américaine a conservé une croissance qui, même si elle a déçu au 1er trimestre (phénomène qui semble récurrent ces dernières années), a rebondi au printemps. Bien que le taux de chômage soit tombé très bas (un peu au-dessus de 4 %), les salaires n'ont pas vraiment accéléré, ce qui a permis à la Réserve fédérale de poursuivre la normalisation très graduelle de sa politique monétaire. En Chine, les autorités ont modéré leurs soutiens monétaires et budgétaires, très actifs en 2016, et la croissance a montré des signes de ralentissement au printemps, après s'être bien raffermie l'an dernier. Par ailleurs, la Russie est sortie d'une sévère récession suite à la remontée du prix du pétrole en 2016. Le Brésil a également renoué avec la croissance début 2017 grâce à des récoltes abondantes mais le pays est resté fragilisé par une situation politique instable. Enfin, l'environnement économique mondial assez porteur a bénéficié au Japon, où le PIB a continué de progresser début 2017. La croissance de la zone euro s'est renforcée début 2017. Si la consommation des ménages a pâti au 1er trimestre du rebond du prix du pétrole fin 2016, les exportations se sont bien tenues ainsi que l'investissement. Le dynamisme des créations d'emplois a fait reculer le chômage dans à peu près tous les pays. Au Royaume-Uni, l'économie avait semblé bien résister au 2nd semestre 2016 à la décision de quitter l'Union européenne. Cependant, les signes de modération de l'activité se sont multipliés alors que l'inflation a accéléré sous l'effet de la dépréciation de la livre.

Dans le sillage d'enquêtes de conjoncture bien orientées, la croissance de l'économie française s'est renforcée au 1er semestre 2017, atteignant un rythme proche de 2 % l'an. Si la consommation des ménages a freiné au 1er trimestre suite au renchérissement du pétrole, l'investissement des entreprises est resté dynamique, dopé en début d'année par la prolongation de la mesure de suramortissement fiscal. Les exportations ont connu une évolution fluctuante mais elles se sont redressées en tendance. L'économie française s'est signalée par un net rebond du marché immobilier, tant dans le neuf que dans l'ancien, principalement sous l'effet de taux d'intérêt très bas et sans doute en raison d'une anticipation de leur remontée future. Signe d'un plus grand dynamisme économique et bénéficiant de mesures spécifiques (allègement du coût du travail, aide à l'embauche pour les PME), les créations nettes d'emplois ont été particulièrement vigoureuses.

Ralentissement de l'inflation après un pic début 2017

Le prix du pétrole avait sensiblement augmenté fin 2016 après la signature d'un accord entre les pays de l'Opep et d'autres grands producteurs dont la Russie pour réduire leur production. Toutefois, il a plafonné au 1er trimestre puis baissé de nouveau au 2ème trimestre, l'offre américaine de brut étant repartie à la hausse. En conséquence, après avoir touché 2 % en février, la variation des prix à la consommation dans la zone euro est revenue à 1,3 % en juin (0,7 % en France). L'inflation sous-jacente (excluant l'énergie et l'alimentation) est encore très basse en France (0,5 %) et faible dans la zone euro (1,2 %).

Volatilité et érosion des taux d'intérêt

La fin de l'année 2016 avait été marquée par une hausse des taux d'intérêt à moyen-long terme aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, dans la zone euro. En effet, un surcroît d'inflation était alors attendu de la remontée du prix du pétrole. En outre, les investisseurs attendaient davantage de croissance et d'inflation du programme de relance promis par Donald Trump. Ces anticipations ont été contrariées par le plafonnement puis la rechute du cours du baril ainsi que par les difficultés de l'administration du nouveau président à mettre en place son programme. La remontée des taux a donc tourné court et, aux Etats-Unis, fait place à un fléchissement au 2ème trimestre. Par ailleurs, les taux d'intérêt à moyen-long terme dans la zone euro ont connu au 1er semestre une certaine volatilité due à des risques politiques élevés : élections néerlandaises et françaises très disputées, aux enjeux nationaux et européens importants ; situation politique toujours confuse en Italie, confrontée par ailleurs aux grandes difficultés d'une partie de ses banques. Une prime de risque a ainsi rehaussé les taux des emprunts du Trésor français jusqu'à fin avril. Puis la victoire d'Emmanuel Macron a rassuré les investisseurs et la prime de risque s'est résorbée. Au total, le taux des emprunts du Trésor à 10 ans américain a perdu environ 13 points de base durant le 1er semestre. Le rendement du Bund allemand a quant à lui oscillé (0,28% en juin, à peine en dessous de son niveau de décembre 2017). De son côté, après avoir touché un point haut à 1,15 % début février quand la prime de risque était à son maximum, le taux de l'OAT 10 ans est redescendu à 0,65 % en juin, retrouvant quasiment son niveau de décembre 2016 (0,66 %).

En revanche, les taux d'intérêt interbancaires dans la zone euro n'ont pratiquement pas varié sur le semestre et sont restés négatifs du fait de la politique monétaire menée par la BCE. Celle-ci a maintenu à -0,4 % son taux d'intérêt sur les dépôts des banques commerciales, le véritable taux directeur pour la zone euro actuellement. L'Eonia s'est stabilisé à -0,35 % environ. De son côté, l'Euribor 3 mois a convergé vers -0,33 %.

De leur côté, les taux des livrets réglementés (Livret A, Livret de développement durable, Livret d'épargne populaire, compte épargne logement) sont restés stables au 1er semestre. Le taux du Livret A a été maintenu à 0,75 % depuis août 2015. De même, le taux de rémunération du PEL (Plan d'épargne logement) n'a pas varié au 1er semestre, après avoir été abaissé à 1 % en août 2016.

Forte hausse des bourses

Aux Etats-Unis et dans la zone euro, les places boursières ont vivement progressé au 1er semestre, portées par la croissance des résultats des sociétés cotées dans le contexte d'une conjoncture économique mondiale favorable. Les grands indices boursiers américains ont battu successivement des records, portés en début d'année par l'optimisme suscité chez les investisseurs par les promesses de Donald Trump (dont la baisse des impôts des entreprises). Dans la zone euro, la dissipation d'une partie des risques politiques, suite aux scrutins néerlandais et français, a également contribué à la hausse des cours, avec notamment un bond du CAC 40 fin avril-début mai. Au total, le CAC 40 a progressé de 5,3 % sur le semestre, à 5 121 points fin juin.

3.1.2. Faits marquants du 1er semestre 2017

Au premier semestre, La Banque Postale a matérialisé par deux acquisitions son ambition d'élargissement de sa gamme de services bancaires. En juin 2017, La Banque Postale a annoncé l'acquisition à 100% de la société KissKissBankBank & Co, un des leaders du financement participatif en Europe, avec une communauté de près de 1,3 million de membres. Parallèlement, La Banque Postale est devenue en mars 2017 actionnaire à 100% de la société Domiserve, spécialisée dans l'émission de titres CESU préfinancés (RH et Social) et l'organisation de prestations de services à la personne.

Les résultats semestriels de La Banque Postale traduisent la poursuite de son développement et de la diversification de ses métiers, au service de sa clientèle. L'environnement de taux, qui reste contraint, constitue une incitation supplémentaire à poursuivre à un rythme soutenu le déploiement de son plan stratégique.

Dans le même temps, de nombreuses actions de développement commercial ont été entreprises, au service de la satisfaction des besoins de toutes les clientèles de La Banque Postale.
Banque engagée dans l'innovation utile, La Banque Postale a complété au cours du semestre son bouquet de services liés aux paiements au quotidien : le service « Paylib sans contact » permet désormais à tous les clients de la banque équipés d'un smartphone de payer chez les e-commerçants partenaires sans saisir les données de leur carte et de payer en magasin avec leur mobile sans contact. Le service « Talk to Pay », utilisant l'authentification des paiements à distance via la biométrie vocale a également été lancé au mois de juin. La signature électronique du client sur les produits de crédit à la consommation a été déployée à tous les canaux de distribution au premier semestre, de même que la demande de fonds de crédits renouvelables par l'application mobile.

Poursuivant sa démarche continue d'amélioration du parcours et de la satisfaction client, La Banque Postale a mis en place des délégations d'octroi de crédit immobilier et de crédit à la consommation[2] qui permettent désormais aux acteurs du Réseau de donner directement un accord de crédit en bureau de poste[3]. L'Ecole de la Banque et du Réseau a ainsi pleinement joué son rôle en accompagnant les acteurs du Réseau lors de plus de 22 000 journées de formations dédiées à leurs nouvelles responsabilités.

Acteur majeur du financement du secteur public local, La Banque Postale a continué d'accompagner l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille, dans leurs projets et actions de développement : voirie, eau et assainissement, écoles, maisons de santé, etc. La Banque Postale a ainsi décidé en juin d'abaisser une nouvelle fois le seuil d'octroi de ses crédits moyen long terme à destination des collectivités locales de 50 000 euros à 40 000 euros, afin de répondre notamment aux besoins des petites communes et ainsi jouer pleinement son rôle dans le développement des territoires.

La Banque Postale poursuit le déploiement de la banque des pros. 248 Responsables de clientèle pro, sont désormais à la disposition des TPE, commerçants, artisans, commerçants, professions libérales et franchisés, générant sur ce segment une croissance à deux chiffres des revenus au cours du semestre.

Elle a également poursuivi ses actions de diversification au service des entreprises, notamment via le développement de l'activité d'affacturage, dont l'encours est passé en 1 an de 0,4 à 1,3 milliard d'euros.

---

[2] **Lancement en octobre 2016 pour le crédit à la consommation : le S1 2017 est le premier semestre d'exercice complet de ces nouveaux schémas délégataires.**
[3] **Ces délégations sont strictement encadrées et sécurisées, notamment au regard de l'analyse de risque à l'octroi.**

Les initiatives et projets visant à améliorer l'efficacité opérationnelle de La Banque Postale, dans le cadre du Plan Excellence 2020[4], se matérialisent par des réalisations concrètes. L'optimisation de l'organisation des activités de middle et back-office s'est traduite notamment par la mise en œuvre de nouveaux pôles d'expertise au service de la clientèle, et la consolidation du modèle omni-canal de La Banque Postale se poursuit avec l'amélioration des outils de pilotage de la relation client.

Enfin, La Banque Postale continue de faire de ses valeurs de banque citoyenne un élément central de son développement.

En lançant les premières « Assises de la banque citoyenne » au mois de mars, elle a réuni ses partenaires du monde associatif et du secteur privé, avec qui elle co-construit son offre et développe des pratiques permettant de favoriser l'inclusion bancaire. A cette occasion, elle a annoncé le lancement d'un plan d'inclusion bancaire par le numérique, en partenariat avec WeTechCare, association créée par Emmaüs Connect. Ce plan concerne tous les clients en situation de fragilité financière et/ou d'exclusion numérique dans les domaines du suivi de leur argent au quotidien, du financement de leurs projets ou encore de la gestion du surendettement.

En mars 2017, la Banque Postale a de surcroît vu confirmer pour la troisième année consécutive son statut de meilleure banque française pour sa performance en matière de politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) par l'agence de notation extra-financière Oekom Research.

[4] **visant à réaliser 1 Md€ d'investissements de transformation sur la période 2014-2020.**

3.2. ACTIVITES ET RESULTATS DU 1er SEMESTRE 2017

Les résultats publiés par La Banque Postale traduisent d'une part les effets du contexte de taux bas prolongé, et d'autre part une bonne dynamique de l'activité de crédit (notamment via les revenus de commission) et des revenus de l'ensemble des filiales, à mettre en regard des effets de base liés à des éléments non-récurrents du résultat S1 2016.

Compte de résultat consolidé

Principales lignes du compte de résultat (en M€)	**30.06.2017**	**30.06.2016**	**%**
Produit net bancaire	**2 808**	**2 974**	**-5,6%**
Frais de gestion	(2 331)	(2 388)	-2,4%
Résultat brut d'exploitation	**477**	**586**	**-18,6%**
Coût du risque	(71)	(84)	-15,5%
Résultat d'exploitation	**406**	**502**	**-19,2%**
Quote part MEE *	133	87	52,9%
Résultat avant impôts	**538**	**588**	**-8,5%**
Impôts et intérêts minoritaires	(171)	(228)	-24,7%
Résultat net part du groupe	**367**	**360**	**1,7%**
Coefficient d'exploitation	83,6%	80,7%	+2,9 points

* Quote part dans le résultat net des entités CNP Assurances et AEW Europe mise en équivalence.

Le Produit Net Bancaire (PNB) consolidé s'élève à 2 808 millions d'euros, en recul de 5,6 % par rapport au 1er semestre 2016. Hors effet de la provision épargne logement et à périmètre constant[5], le recul du PNB est contenu à 2,3%. Retraité de l'effet non-récurrent de la plus-value de cession Visa, de la provision épargne logement et à périmètre constant, la variation du PNB est positive à +1,6%.

Alors même que les charges augmentent de manière significative au sein des filiales afin de soutenir leur développement, les frais de gestion du Groupe sont en baisse globale de 2,4% à 2 331 millions d'euros (-2,2 % à périmètre constant[6]).

Le coefficient d'exploitation ressort à 83,6%, sous l'effet de la baisse du PNB qui n'est pas intégralement compensée par le recul des frais de gestion.

Le coût du risque reste contenu à 71 millions d'euros, en baisse de 15,2 %. Rapporté aux encours de banque commerciale, il s'élève à 16 points de base.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence progresse fortement de 52,9 % à 133 millions d'euros. Pour rappel, le montant au titre du premier semestre 2016 avait été négativement impacté par la plus-value réalisée par CNP Assurances sur la cession de La Banque Postale Prévoyance, éliminée dans les comptes consolidés de La Banque Postale.

Le résultat avant impôts s'établit à 538 millions d'euros, en baisse de 8,5%.

Au total, le résultat net part du groupe s'inscrit en hausse de 1,7 % à 367 millions d'euros sous l'effet conjoint d'un repli du résultat courant avant impôts et d'intérêts minoritaires en recul.

[5] **Ciloger pour 13 millions d'euros**
[6] **Ciloger pour 6 millions d'euros**

3.3. ACTIVITES ET RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

3.3.1. La banque de détail

(en millions d'euros)	30.06.2017	30.06.2016	%
Produit net bancaire	**2 617**	**2 797**	**-6,5%**
Frais de gestion	(2 236)	(2 292)	-2,4%
Résultat brut d'exploitation	**381**	**506**	**-24,7%**
Coût du risque	(71)	(84)	-15,3%
Résultat d'exploitation	**309**	**421**	**-26,6%**

Résultats commerciaux de la clientèle de banque de détail : l'épargne

Dans un contexte de taux d'intérêt toujours très bas, le Livret A, dont le taux de rémunération est fixé à 0,75% depuis août 2015, semble redevenu attractif aux yeux des épargnants, ses encours progressant de 0,5 milliard à 60,2 milliards d'euros (+0,9%). Les placements d'épargne ordinaire progressent au global de 1,1% à 81,3 milliards d'euros.

Les dépôts à vue continuent également de profiter d'un contexte d'inflation faible et de taux courts quasi-nuls qui amènent les agents à préférer la liquidité et progressent de 8,1% à 61,3 milliards d'euros. Cette hausse s'observe aussi bien sur les dépôts à vue des ménages en hausse de 7,8% à 54,9 milliards que sur les dépôts à vue des personnes morales en hausse de 10,1% à 6,4 milliards d'euros.

Les encours d'épargne logement atteignent 32,2 milliards d'euros (+2,4%).

Au total, l'épargne de bilan progresse de 5,6 milliards à 175,1 milliards d'euros (+3,3%).

Les encours d'assurance-vie ne progressent que de 0,8% à 124,9 milliards d'euros, avec néanmoins une hausse significative de la quote-part en UC. Les encours d'OPCVM sont en forte progression de 10,2% à 12,7 milliards d'euros, sous l'effet de la hausse des marchés actions par rapport au 1er semestre 2016.

Au sein de la banque privée, les encours totaux d'épargne (y compris Gestion Sous Mandat) progressent également de 14% à 7,1 milliards d'euros, avec un franc succès du produit d'assurance-vie CNP One qui contribue fortement à la progression de la collecte (+41%)[7].

Au global, les encours d'épargne atteignent 312,7 milliards d'euros, en hausse de 7,8 milliards (+2,6%).

Résultats commerciaux de la clientèle de banque de détail : le crédit

La dynamique commerciale s'observe sur tous les compartiments du crédit au cours du semestre.

L'anticipation en fin d'année 2016 de la remontée des taux longs a favorisé la production de crédits immobiliers[8], qui atteint 8,2 milliards d'euros, soit une hausse de 77,6%. Cette performance est en portée par un marché dynamique ainsi que par le phénomène de remboursements anticipés, dont la dynamique fléchit néanmoins depuis le mois de mai.

[7] **Les encours d'épargne et de crédit de la banque privée sont inclus dans les différents totaux de la banque de détail**

[8] **Inclus les filiales BPE et Sofiap**

La production de crédits à la consommation poursuit sa croissance, avec une production de 1,2 milliard d'euros, en hausse de 2,8% par rapport au 1er semestre 2016, avec une part croissante de vente par Internet et via la plateforme à distance.

Les encours de crédits aux particuliers progressent au total de 5,7% à 63,5 milliards d'euros, dont 5,0 milliards d'euros d'encours de crédits à la consommation, en hausse de 6,3% sur la période, tandis que les encours de crédits immobiliers progressent de 5,7% à 57,7 milliards d'euros.
Au sein de la banque privée, la production de crédits est en forte hausse de 49% avec des encours qui atteignent 2,7 milliards, en hausse de 8%.

Résultats commerciaux de la clientèle secteur public local, entreprises et professionnels

La Banque Postale poursuit le développement de ses activités au service des personnes morales. L'activité de financement a été particulièrement dynamique au cours de semestre sur le plan des crédits et de l'affacturage. Au terme du semestre, la production de crédit aux personnes morales atteint 7,3 milliards d'euros, en hausse de 34%[9]. La mise en force de crédit se répartit entre 3,9 milliards d'euros octroyés aux entreprises et 3,5 milliards d'euros octroyés au Secteur Public Local[10].

Les encours de crédit aux personnes morales atteignent au global 16,0 milliards d'euros, en hausse de 48,2%. Les encours cédés à CAFFIL dans le cadre du refinancement du crédit aux collectivités locales et établissements publics de santé, atteignent 3,6 milliards d'euros sur la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

Résultats financiers de la banque de détail

Le Produit Net Bancaire de la Banque de Détail s'établit à 2 617 millions d'euros, en repli de 6,5% (-3,4% hors variation de la provision épargne logement). Il s'affiche en légère progression après retraitement de la plus-value de cession des titres Visa en 2016 (+0,6%). Les commissions et autres produits s'établissent à 1 176 millions d'euros en hausse de 6,2 %, liés notamment à la dynamique favorable du crédit.

Les revenus d'intérêt et assimilés s'établissent à 1 441 millions d'euros, en baisse de 14,8%[11]. Hors effet de la provision épargne logement, ils reculent de 10,3%, et de 3,7% en retraitant l'opération Visa. Cette baisse est à mettre en relation avec le recul des revenus d'épargne centralisée, lié au double effet de l'impact de la décentralisation obligatoire d'une partie des encours de LEP au 1er juillet 2016 et de la baisse de la rémunération de l'épargne centralisée début 2016 ainsi que par le recul des revenus sur les crédits immobiliers, embarquant l'effet prolongé des renégociations et des remboursements anticipés antérieurs. Les revenus sur les crédits aux personnes morales et à la consommation continuent d'augmenter.

Les frais de gestion de la banque de détail reculent de 2,4% à 2 236 millions d'euros. Les frais de gestion des filiales progressent de 5,0 %, en lien avec les besoins d'équipement et de ressources liés à leur développement tandis que les dépenses de LBP SA reculent de 2,7%, démontrant les efforts de maîtrise des charges du groupe.

Le coût du risque de l'activité de banque de détail s'établit à 71 millions d'euros, en recul de 15,3%. Rapporté aux encours, le coût du risque de crédit s'élève à 16 points de base et reste bas[12].

Le résultat d'exploitation de l'activité de banque de détail s'établit à 309 millions d'euros, en recul de 26,6%.

---

[9] **Inclus affacturage**
[10] **Collectivités locales, Economie mixte, Bailleurs sociaux, Etablissements Publics de Santé**
[11] **Le S1 2016 avait bénéficié de l'enregistrement de la plus-value sur la cession des titres Visa Europe pour 107 millions d'euros.**
[12] **Coût du risque de crédit de banque commerciale**

3.3.2. La gestion d'actifs

(en millions d'euros)	30.06.2017	30.06.2016	%
Produit net bancaire	**71**	**80**	**-11,7%**
Frais de gestion	(42)	(46)	-8,6%
Résultat brut d'exploitation	**29**	**34**	**-16,0%**
Coût du risque	-	(0,1)	NS
Résultat d'exploitation	**29**	**34**	**-16,4%**

Les encours sous gestion se composent au 30 juin 2017 de ceux de La Banque Postale Asset Management et ceux de Tocqueville Finance. Ils atteignent 191,3 milliards d'euros et progressent de 6,9% sur la période.

Les encours de La Banque Postale Asset Management progressent de 5,8%. La nouvelle gamme d'allocation flexible, comprenant 5 fonds, lancée mi-mai 2016, poursuit sa montée en puissance avec 1,4 milliard d'euros sous gestion en fin de semestre.

Les encours de Tocqueville Finance (hors délégation de gestion LBPAM) atteignent 1,7 milliard d'euros avec une collecte nette et un effet marché positifs.

Retraité de la cession de Ciloger, le PNB du pôle Gestion d'Actifs progresse de 5,8% (-11,7% en données publiées).
Les frais de gestion augmentent de 4,1% à 42 millions d'euros à périmètre constant[13] (diminution de 8,6% en données publiées).

Au total, et retraité de la cession de Ciloger, le résultat d'exploitation des filiales de gestion d'actifs augmente de 8,3% à 29 millions d'euros (-16,4% en données publiées).

3.3.3. L'assurance

(en millions d'euros)	30.06.2017	30.06.2016	%
Produit net bancaire	**120**	**97**	**24,5%**
Frais de gestion	(53)	(50)	4,8%
Résultat brut d'exploitation	**68**	**47**	**45,6%**
Coût du risque	-	-	NS
Résultat d'exploitation	**68**	**47**	**45,6%**

Le portefeuille global de contrats s'établit à près de 4 516 000 contrats, en hausse de 3,2%. Cette hausse est portée par la dynamique d'équipement de sa clientèle en produits d'assurance et par un recul des résiliations.

Le portefeuille de contrats d'assurance Santé progresse de 25,7 % et atteint plus de 177 000 contrats, avec toujours une très forte progression des produits ACDS (Assurance Coups Durs Santé) et « Oui Santé » (Aide à la Complémentaire Santé) qui totalisent à eux seuls plus de 36 000 nouveaux contrats.
Le portefeuille de contrats d'assurance IARD progresse de 9,4 % à plus de 1 608 000 contrats.

[13] **Ciloger pour 6 millions d'euros**

Le portefeuille de contrats de prévoyance individuelle de La Banque Postale Prévoyance est en léger recul (-1,2 %) à plus de 2 730 000 contrats, notamment en raison de l'arrêt temporaire de la commercialisation des contrats d'assurance Obsèques à prime unique.

Le PNB du pôle croît fortement de 24,5% à 120 millions d'euros. Cette forte hausse est notamment liée à la hausse globale des primes acquises, à un ratio de sinistralité en amélioration ainsi qu'à de bons résultats financiers.

Les frais de gestion des filiales d'assurance sont en hausse de 4,8 % à 53 millions d'euros.

Au total, le résultat d'exploitation des filiales d'assurance s'établit à 68 millions d'euros, en hausse de 45,6 %.

3.3.4. Structure financière

La Banque Postale présente une structure financière solide : les fonds propres prudentiels augmentent de près de 400 millions d'euros à plus de 11,9 milliards d'euros.

- le ratio *Common Equity Tier 1*[14] de La Banque Postale s'établit à 13,6 %, en baisse de 0,1 point par rapport à décembre 2016.
- le ratio global de solvabilité estimé de La Banque Postale s'établit quant à lui à 18,9 %, en baisse de 0,5 point par rapport à décembre 2016.
- Le ratio de levier estimé, tenant compte des mesures transitoires relatives à la prise en compte de l'épargne centralisée à la CDC, en application de la décision du 24 août 2016 de la Banque centrale européenne, s'élève à 4,5 %. Hors encours d'épargne centralisés à la CDC conformément à l'acte délégué du 10 octobre 2014, le ratio de levier s'élève à 5,3 %.

La Banque Postale affiche une position de liquidité confortable :

- Le ratio crédits/dépôts de 75,6 %[15], est en hausse de 1,2 point par rapport à décembre 2016.
- Le ratio LCR atteint 174,3 %, en baisse par rapport à décembre 2016 (-5,2 points)[16].

Au 30 juin 2017, La Banque Postale affiche de bonnes notations de crédit, reflet de sa solidité financière et de sa gestion rigoureuse des risques :

	Standard & Poor's	**Fitch**
Notations long terme	A	A-
Perspectives	Stable	Stable
Notations court terme	A-1	F1
Date de mise à jour	26 octobre 2016	25 avril 2017

En avril 2017 suite à sa revue annuelle de notation, Fitch a confirmé les notations de La Banque Postale.

[14] **CRR/CRD 4 avec mesures transitoires. Le ratio fully loaded est de 13,8 %.**

[15] **Le ratio crédits sur dépôts du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts et les dépôts, excluant les encours d'épargne centralisés à la CDC.**

[16] **Le calcul du ratio LCR a subi une évolution méthodologique au 31/03/2017 relative à un changement du traitement de la facilité de dépôt marginale à la Banque Centrale Européenne. La variation affichée correspond à la variation relative entre le ratio LCR au 30/06/2017 et le ratio LCR au 31/12/ 2016 recalculé avec la nouvelle méthode (soit 179,5%). Le ratio LCR publié au 31 décembre et calculé avec l'ancienne méthodologie s'élevait à 260%. Le changement méthodologique, autorisé par la réglementation prudentielle et approuvé par le superviseur européen, correspond au simple déplacement du montant déposé auprès de la BCE en excédent des réserves obligatoires du dénominateur au numérateur du ratio et ne reflète aucunement un changement structurel de la position de liquidité de La Banque Postale.**

3.4. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE

Le bilan consolidé au 30 juin 2017 s'élève à 233 milliards d'euros, contre 230 milliards d'euros au 31 décembre 2016, soit une hausse de 3 milliards d'euros.
Les principaux éléments d'actifs du bilan comprennent :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat (12,9 milliards d'euros au 30 juin 2017 contre 12,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016). L'essentiel de ce poste comprend des obligations et autres titres à revenu fixe pour 10,5 milliards d'euros contre 11 milliards d'euros fin 2016, détenus à des fins de transaction.
- Les actifs financiers disponibles à la vente (18,7 milliards d'euros au 30 juin 2017 contre 18,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016). L'essentiel de ce poste est constitué d'obligations et autres titres à revenu fixe pour 10,4 milliards d'euros contre 10 milliards d'euros fin 2016 et d'effets publics et valeurs assimilées pour 7 milliards d'euros contre 7,5 milliards d'euros fin 2016).
- Les prêts et créances sur établissements de crédits (86,5 milliards d'euros au 30 juin 2017 contre 84,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Ce poste comprend essentiellement les fonds du Livret A, du Livret de Développement Durable et du Livret d'Epargne Populaire centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 71 milliards d'euros contre 70,7 milliards d'euros fin 2016.
- Les prêts et créances sur la clientèle (81,5 milliards d'euros au 30 juin 2017 contre 78,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Ce poste comprend essentiellement les encours de crédits à l'habitat, à la consommation et aux personnes morales (entreprises, professionnels et secteur public local), en développement.
- Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (21,5 milliards d'euros au 30 juin 2017 contre 22,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Ce poste, essentiellement constitué d'effets publics et valeurs assimilés pour 19,1 milliards d'euros, diminue sous l'effet des arrivées à échéance.

Les principaux éléments du passif du bilan comprennent, outre les capitaux propres part du groupe de 9,7 milliards d'euros :

- Les dettes envers les établissements de crédit pour 17,1 milliards d'euros (contre 19 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Ce poste comprend essentiellement des titres donnés en pension livrée pour 14,8 milliards d'euros contre 15,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016.
- Les dettes envers la clientèle pour 182 milliards d'euros (contre 176 milliards au 31 décembre 2016). Ce poste comprend les dépôts à vue pour 61,3 milliards d'euros et les comptes d'épargne à régime spécial pour 114,3 milliards d'euros dont 32,2 milliards d'euros d'épargne logement, 60,2 milliards d'euros de Livret A et 22 milliards d'euros d'autres comptes à régime spécial (LEP, LDD et autres livrets).
- Les dettes représentées par un titre pour 10,4 milliards d'euros (contre 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016).
- Les dettes subordonnées pour 3,9 milliards d'euros (contre 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

3.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Début juillet, CNP Assurances a annoncé confier à La Banque Postale Asset Management la gestion d'une partie de ses fonds propres, pour un montant de 23 milliards d'euros, ce qui portera au second semestre les encours gérés à plus de 210 milliards d'euros.

Début juillet, La Banque Postale a également signé un partenariat avec Socfim, n°2 du marché de la promotion privée, visant à compléter sa gamme de financement immobilier grâce au crédit promotion, facilité bancaire permettant d'accompagner les promoteurs dans leur projet jusqu'à sa revente. Ce crédit promotion vient

compléter les produits déjà existants à la Banque : le crédit-bail immobilier et le crédit hypothécaire et permet à la Banque de répondre aux sollicitations de ses clients promoteurs.

3.6. EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES 2017

Au service de tous, La Banque Postale poursuivra sa transformation en relevant les défis que constituent l'évolution des usages de la clientèle, la révolution digitale et les incertitudes macroéconomiques qui continuent de peser sur l'économie européenne, notamment la persistance de l'environnement de taux bas.

Banque utile, La Banque Postale continuera à enrichir son offre de produits et services. Elle lancera la première police d'assurance vie 100 % en ligne (souscription, gestion…). Elle lancera aussi, fin 2018, sa banque digitale mobile first, centrée sur les usages mobiles des clients.

Elle élargira le réseau de sa banque privée en poursuivant sa stratégie d'implantation d'espaces dédiés en bureaux de poste.

Elle poursuivra enfin sa montée en puissance en gestion d'actifs avec son partenaire européen Aegon. Ainsi, un nouveau mandat de gestion de 23 milliards d'euros signé le 3 juillet avec CNP Assurances, portera au second semestre les encours gérés à plus de 210 milliards d'euros.

Les facteurs de risques et d'incertitudes n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le chapitre 4 du Document de référence 2016.

3.7. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par le groupe La Poste, filiales contrôlées exclusivement ou conjointement et sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces informations n'ont pas subi d'évolution significative depuis les éléments décrits dans le Document de Référence 2016 au chapitre 6, note 9.

3.8. INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE – ARTICLE 223-1 DU REGLEMENT AMF

Indicateurs alternatifs de performance	Définition et mode de calcul
PNB hors effet de la provision épargne logement	PNB retraité des provisions ou reprises de provisions sur engagements liés aux plans et comptes épargne logement (PEL et CEL)
Frais de gestion	Somme des charges d'exploitation et des dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
Coefficient d'exploitation	Division des frais de gestion par le PNB corrigé des intérêts douteux
Coût du risque en points de base	Moyenne des coûts du risque de crédit de banque commerciale du trimestre divisés par l'encours de début de période de chaque trimestre

4. GESTION DES RISQUES

4.1. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

4.1.1. Passage du bilan consolidé au format statutaire au bilan prudentiel au 30 juin 2017

Défini par le règlement CRR 575/2013, le champ d'application du périmètre prudentiel relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS.

Particularités de traitement des périmètres comptable et prudentiel

Entités	Traitement comptable	Traitement prudentiel
Groupe CNP Assurances AEW Europe	Mise en équivalence	Mise en équivalence
LBP Prévoyance LBP Assurances IARD LBP Assurance Santé	Intégration globale	Mise en équivalence

(en milliers d'euros)	30.06.2017 Format statutaire	Retraitements liés aux sociétés d'assurance mise en équivalence	30.06.2017 Format prudentiel
ACTIF			
Caisse, banques centrales	2 532 280	-	2 532 280
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	12 900 741	(59 355)	12 841 386
Instruments dérivés de couverture	1 248 880	-	1 248 880
Actifs financiers disponibles à la vente	18 700 980	(2 224 179)	16 476 801
Prêts & créances sur les établissements de crédit	86 506 206	(7 069)	86 499 137
Prêts & créances sur la clientèle	81 510 948	5 917	81 516 865
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	96 235	-	96 235
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 462 642	(32 554)	21 430 088
Actifs d'impôts courants	166 402	(2 085)	164 317
Actifs d'impôts différés	73 474	-	73 474
Comptes de régularisation & actifs divers	3 210 442	(742 907)	2 467 535
Actifs non courant destinés à être cédés	-	-	-
Participation aux bénéfices différée	-	-	-
Participations mises en équivalence	3 219 756	475 096	3 694 852
Immeubles de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	646 080	(1 577)	644 503
Immobilisations incorporelles	534 298	(148 411)	385 887
Ecarts d'acquisition	160 227	-	160 227
TOTAL	**232 969 591**	**(2 737 124)**	**230 232 467**
PASSIF			
Banques centrales	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	511 186	-	511 186
Instruments dérivés de couverture	605 908	-	605 908
Dettes envers les établissements de crédit	17 096 978	(10 647)	17 086 331
Dettes envers la clientèle	182 031 616	14 849	182 046 465
Dettes représentées par un titre	10 413 555	-	10 413 555
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	791 793	-	791 793
Passifs d'impôts courants	9 321	(3 149)	6 172
Passifs d'impôts différés	125 746	(84 209)	41 537
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Comptes de régularisation & passifs divers	4 859 815	(329 417)	4 530 398
Provisions techniques des entreprises d'assurance et shadow	2 305 659	(2 305 659)	-
Provisions	525 122	(1 899)	523 223
Dettes subordonnées	3 902 680	-	3 902 680
INTERETS MINORITAIRES	**72 013**	**(16 993)**	**55 020**
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**9 718 198**	**1**	**9 718 198**
Capital	4 046 408	-	4 046 408
Réserves consolidées et autres	4 214 375	7	4 214 382
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 090 866	(7)	1 090 859
Résultat de l'exercice	366 549	0	366 549
TOTAL	**232 969 591**	**(2 737 124)**	**230 232 467**

4.1.2. Composition des fonds propres

(en milliers d'euros)	**30.06.2017** **Bâle 3 Phasé**	**31.12.2016** Bâle 3 Phasé
Capital et réserves part du groupe (prudentiel)	9 718 198	9 744 578
Projet de distribution des dividendes	(164 947)	(312 101)
Déduction du goodwill et des autres immos incorp.	(584 418)	(560 736)
Ajust. Transitoires et autres applicables aux FP CET1	(441 480)	(700 635)
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	**8 527 354**	**8 171 106**
Instruments de fonds propres AT1 éligibles	800 000	800 000
Fonds propres additionnels de catégorie 1	**800 000**	**800 000**
Fonds propres de catégorie 1	**9 327 354**	**8 971 106**
Instruments de capital et emprunt subordonné	2 506 233	2 452 110
Autres réintégrations	69 835	128 041
Fonds propres de catégorie 2	**2 576 068**	**2 580 151**
Fonds propres globaux	**11 903 422**	**11 551 257**

4.1.3. Titres super subordonnés et actions de préférence

Emetteur		**La Banque Postale**	
ISIN	FR0011659184	FR0010969410	FR0011855865
Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire			
Règles transitoires CRR	Fonds propres additionnels de catégorie 1	Fonds propres de catégorie 2 avec grandfathering	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres additionnels de catégorie 1	Non éligible	Fonds propres de catégorie 2
Niveau	Consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instruments	CET1 additionnel (art. 51 / 52 de la CRR)	Titres subordonnées Tier 2 (art. 484)	Titres subordonnées Tier 2 (art. 63)
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'euros)	800 000	750 000	750 000
Valeur nominale de l'instrument (en %)	100	100	100
Prix d'émission (en %)	100	99.310	99.705
Prix de rachat (en %)	0	100	100
Classification comptable	Passif au coût amorti	Passif au coût amorti	Passif au coût amorti
Date d'émission initiale	13/12/2013	30/11/2010	23/04/2014
Caractéristique de Durée	Perpétuelle	durée déterminée	durée déterminée
Échéance initiale	sans échéance	30/11/2020	23/04/2026
Option de rachat soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui	Oui
Date facultative d'exercice de l'option	13/12/2019 Option en cas d'événement réglementaire, fiscal, comptable ou de modalités de calcul du ratio de solvabilité	Option en cas d'événement fiscal	23/04/2021 Option en cas d'événements réglementaires ou fiscaux
Dates ultérieures	tous les 5 ans à partir du 13/12/2019	0	0
Coupons/Dividendes			
Dividende / Coupon	Fixe	Fixe	Fixe
Taux du coupon	8%	4.375%	2.75%
Existence d'un mécanisme de suspension des versements des dividendes /coupons	oui	non	non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en terme de calendrier)	Pleine Discrétion	Obligatoire	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en terme de montant)	Pleine Discrétion	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non	non	non
Cumulatif ou non cumulatif	non	non	non
Convertible ou non convertible	oui	oui	non
Si convertible, déclencheur de la conversion	décision du porteur ou franchissement en dessous de 7% du ratio de solvabilité exprimé sur le CET 1	Déqualification réglementaire	
Si convertible, entièrement ou partiellement	Toujours entièrement converti	Toujours entièrement converti	
Si convertible, taux de conversion	Sur la base des capitaux propres de l'émetteur au moment de la conversion	Au pair	
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Obligatoire sur critère de trigger et au choix du détenteur	Facultative au choix de l'émetteur	
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Fonds propres de catégorie 1	Autres	
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Détenteur	Détenteur	
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non	
Existence de caractéristiques non conformes	non	non	non

Emetteur	**La Banque Postale**			
ISIN	FR0013054913	FR0013181898	FR0013207354	FR0013181898
Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit français	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire				
Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
Niveau	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
Type d'instruments	Titres subordonnés Tier 2 (art. 63)	Titres subordonnés Tier 2 (art. 63)	Titres subordonnés Tier 2 (art. 63)	Titres subordonnés Tier 2 (art. 63)
Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'euros)	750 000	500 000	100 000	150 000
Valeur nominale de l'instrument (en %)	100	100	100	100
Prix d'émission (en %)	99,623	99,97	99,593	101,51
Prix de rachat (en %)	100	100	100	100
Classification comptable	Passif au coût amorti	Passif au coût amorti	Passif au coût amorti	Passif au coût amorti
Date d'émission initiale	19/11/2015	09/06/2016	05/10/2016	16/01/2017
Caractéristique de Durée	durée déterminée	durée déterminée	durée déterminée	durée déterminée
Échéance initiale	19/11/2027	09/06/2028	05/10/2028	09/06/2028
Option de rachat soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Non	Non	Non
Date facultative d'exercice de l'option	19/11/2022 Option en cas d'événements réglementaires ou fiscaux			
Dates ultérieures				
Coupons/Dividendes				
Dividende / Coupon	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
Taux du coupon	2,75%	3,00%	2,25%	3,00%
Existence d'un mécanisme de suspension des versements des dividendes /coupons	non	non	non	non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en terme de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en terme de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non	non	non	non
Cumulatif ou non cumulatif	non	non	non	non
Convertible ou non convertible	non	non	non	non
Si convertible, déclencheur de la conversion				
Si convertible, entièrement ou partiellement				
Si convertible, taux de conversion				
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion				
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion				
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion				
Caractéristiques en matière de réduction du capital				
Existence de caractéristiques non conformes	non	non	non	non

4.1.4. Pilotage du capital et adéquation du capital interne

Objectifs

La Banque Postale a mis en œuvre un dispositif de planification de son capital au niveau Groupe, afin de veiller au respect des objectifs suivants :

- évaluer la situation actuelle du Groupe en termes de solvabilité au regard du profil de risque du Groupe et de son appétit au risque ;
- anticiper les besoins futurs à travers des projections à moyen terme intégrant des contraintes internes et externes, les opportunités d'investissement ainsi que toute évolution réglementaire pouvant impacter la structure de capital de la Banque ;
- évaluer l'adéquation en capital et veiller à l'allocation adéquate de ses fonds propres entre ses métiers et filiales dans une optique de pilotage Rendement / Risque ;
- définir les mesures nécessaires afin d'atteindre les objectifs de capitalisation définis par le management en lien avec ses grands actionnaires.

Gouvernance

Cette démarche de planification s'intègre pleinement dans le pilotage stratégique de la Banque, elle est mise en œuvre par la Direction financière et s'appuie sur deux processus :

Le **Comité Capital Management** créé en 2014, qui se réunit 3 à 4 fois par an sous la présidence du Président du Directoire. Ce comité a pour missions :

- de définir les objectifs en matière de gestion du capital (ratios cibles, …) ;
- d'examiner la trajectoire de fonds propres et de définir les plans d'actions nécessaires afin d'atteindre les objectifs de capitalisation définis par le management (émissions de titres, demande d'augmentation de capital, arbitrages/orientations métiers,…) ;
- de valider les actions préventives liées à la solidité financière de la Banque suggérées par le Comité Opérationnel Stress Test, sur la base des résultats des stress tests internes et de ceux réalisés à la demande des régulateurs ;
- d'examiner les recommandations des autorités de régulation et de supervision ainsi que leurs incidences sur la position de capital de La Banque Postale et les méthodes utilisées.

Le **Comité RWA** créé en 2014 et présidé par la Direction financière et la Direction des Risques Groupe. Ce comité, dont la fréquence est identique à celle du Comité Capital Management, a pour mission d'une part, de valider les hypothèses de pondérations et d'encours prudentiels projetés ; et d'autre part de suivre l'évolution des RWA des métiers par rapport aux RWA estimés dans le cadre du budget.

Au titre du Pilier II, La Banque Postale dispose également d'un processus d'évaluation de l'adéquation de son capital interne (ICAAP ou Internal Capital Adequacy Assessment Process), qui s'articule autour des éléments suivants :

- la planification à moyen terme des besoins en capital réglementaire, intégrant notamment les ambitions de développement du Groupe et les évolutions réglementaires à venir. Cet exercice de planification réalisé une fois par an, tend à évaluer la solidité financière du Groupe tant dans un scénario économique central (capital planning) que stressé (stress annuel de solidité financière) ;

- l'évaluation du besoin en capital induit par les principaux risques du Groupe à partir de méthodologies propres à la banque.

Rétablissement et Résolution

La Directive européenne du 15 mai 2014 « établissant un cadre pour le redressement et la résolution » (BRRD –Bank Recovery and Resolution Directive) transposée par l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union européenne, dotant les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire au maximum l'exposition des contribuables aux pertes (« bail-out »). Il est en effet prévu que les pertes soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, et enfin par les autres créanciers selon l'ordre de priorité de leurs créances dans le cadre des procédures normales d'insolvabilité.

Ainsi, en cas d'utilisation du mécanisme de renflouement interne (« bail-in »), les détenteurs de ressources dites éligibles (y compris dette subordonnée et dette senior) pourraient voir leurs titres faire l'objet d'une dépréciation, d'une conversion ou d'une modification des conditions (notamment de l'échéance).

La BRRD prévoit également la possibilité pour les autorités de résolution de déprécier ou convertir les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 au « point de non-viabilité », c'est-à-dire au moment où l'autorité concernée décide que l'établissement remplit les conditions de déclenchement de la procédure de résolution ou qu'il cesserait d'être viable si ces instruments de fonds propres n'étaient pas dépréciés ou convertis. L'impact des modalités d'application de la BRRD sur les établissements de crédit, dont La Banque Postale, demeure à ce jour incertain.

La Banque Postale suit les évolutions réglementaires relatives au rétablissement et à la résolution, ainsi que les travaux du Conseil de Résolution Unique [(17)] qui devra notamment déterminer une exigence de MREL (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities), c'est-à-dire une exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution.

La Banque Postale fait partie de la liste des « autres établissements d'importance systémique » ou « A-EIS » conformément aux dispositions de l'article L. 511-41-1 A VII du Code monétaire et financier. Elle n'est donc pas assujettie au TLAC (Total Loss Absorbing Capacity) tel que défini par le Financial Stability Board (FSB) dans son standard publié le 9 novembre 2015, qui vise les « établissements d'importance systémique mondiale » [(18)]. Elle reste néanmoins attentive aux travaux de transposition du TLAC en droit européen, ces travaux devant confirmer le périmètre d'application de cette mesure.

[17] Le Conseil de Résolution Unique est pleinement opérationnel depuis le 1er janvier 2016.
[18] Conformément aux dispositions de l'article L. 511-41-1 A VI du Code monétaire et financier

Par ailleurs, La Banque Postale a soumis pour la première fois en décembre 2015 son plan préventif de rétablissement à l'autorité de supervision (BCE). L'objectif principal du plan est d'identifier des actions visant à restaurer la santé financière de la banque en cas de très forte dégradation de l'environnement macroéconomique, ou d'évènements adverses spécifiques au bilan de La Banque Postale ou à son business model.

4.1.5. Exigences et adéquation des fonds propres

Aperçu des actifs pondérés par les risques par approche

(en millions d'euros)	30.06.2017		31.12.2016
	Actifs pondérés	**EFP**	**Actifs pondérés**
Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	49 202	3 936	46 541
Dont approche standard	49 202	3 936	46 541
Dont approche fondée sur les notations internes			
Risque de contrepartie	1 812	145	1 606
Dont approche standard	1 812	145	1 606
Dont approche fondée sur les notations internes			
Risque de règlement			
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	4	-	39
Dont approche fondée sur les notations internes			
Dont approche prudentielle fondée sur les notations internes			
Dont approche standard / approche prudentielle simplifiée	4	-	39
Risque de marché	2 619	210	2 068
Dont approche standard	2 619	210	2 068
Dont approche fondée sur les notations internes			
Risque opérationnel	9 280	742	9 280
Dont approche indicateur de base			
Dont approche standard	9 280	742	9 280
Dont approche de mesure avancée			
TOTAL	**62 917**	**5 033**	**59 534**

Aperçu des actifs pondérés par les risques par classes d'actifs

(en millions d'euros)	30.06.2017		31.12.2016
	Actifs pondérés	**EFP**	**Actifs pondérés**
Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	49 207	3 937	46 580
Dont approche standard	49 207	3 937	46 580
• Administrations centrales et banques centrales	69	6	84
• Administrations régionales et autorités locales	1 019	82	1 174
• Entités du secteur public	94	8	49
• Banques de développement multilatéral			
• Organisations internationales			
• Institutions	9 416	753	9 321
• Entreprises	10 834	867	8 171
• Clientèle de détail	11 504	920	11 507
• Garanti par une hypothèque sur un bien immobilier	6 325	506	6 303
• Expositions en défaut	756	60	786
• Éléments associés à un risque particulièrement élevé	957	77	924
• Obligations sécurisées	352	28	350
• Créances sur institutions et entreprises avec évaluation de crédit à court terme	10	1	
• Organismes de placement collectifs	367	29	335
• Actions	5 120	410	5 111
• Autres éléments	2 380	190	2 426
• Titrisations	4	-	39
Dont approche fondée sur les modèles internes			
Risque de contrepartie	1 812	145	1 606
Dont approche standard	1 535	123	1 269
Dont au prix de marché			
Dont risque initial			
Dont approche modèles internes			
Dont montant pour contribution à la défaillance d'une contrepartie centrale			
Dont CVA	277	22	337
Risque de marché	2 619	210	2 068
Risque opérationnel	9 280	742	9 280
TOTAL	**62 918**	**5 033**	**59 534**

Les RWA au cours du 1er semestre 2017 ont progressé de 3 384M€ dont 2 663M€ sur le risque de crédit aux entreprises suite à la progression de l'activité et de 551M€ sur le risque de marché du fait de maturités plus longues et d'une évolution du mix d'investissements qui s'oriente davantage vers le *corporate*.

4.1.6. Les ratios prudentiels

4.1.6.1. Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité

(en millions d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Montants FP Common Equity Tier One	8 527	8 171
Montants FP Tier One	9 327	8 971
Montants FP Totaux Prudentiels	11 903	11 551
Ratio de Common Equity Tier One	13,6 %	13,7 %
Ratio de Tier One	14,8 %	15,1 %
Ratio de solvabilité	18,9 %	19,4 %

Les ratios de solvabilité s'affichent en légère baisse suite à une progression des actifs pondérés relativement plus importante que celle des fonds propres (progression constante des encours sur les entreprises).

4.1.6.2. Ratio de levier

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 (au numérateur) à une exposition (au dénominateur) composée des éléments de bilan et d'éléments de hors-bilan présents à l'actif du bilan prudentiel.
Depuis le 1er janvier 2015 et jusqu'au 31.12.2017, le ratio de levier fait l'objet d'une phase d'observation et de calibrage par l'Autorité bancaire européenne (EBA) et pourrait à partir de janvier 2018 devenir un ratio au titre du pilier 1 (exigences minimales de fonds propres). Son niveau minimum est fixé à 3 %.
Par décision de la Banque Centrale européenne du 24 août 2016, La Banque Postale est autorisée à intégrer progressivement jusque fin 2022 son exposition sur la CDC représentant la centralisation des encours d'épargne réglementée détenus par sa clientèle. Selon les termes de cette décision et sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures de la réglementation applicable, La Banque Postale devra intégrer à compter du 1er janvier 2023 le montant total de l'exposition sur la CDC dans la mesure de son exposition totale.

Le ratio de levier au 30 juin s'élève à 4,5% en légère baisse par rapport à fin 2016 suite à une progression des expositions principalement du fait de la réintégration progressive de l'exposition CDC.

Description des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

Le risque de levier excessif se définit comme le risque de vulnérabilité d'un établissement, résultant d'un levier ou d'un levier éventuel.
Le risque de levier excessif peut entraîner la prise de mesures correctives non prévues par la trajectoire financière et de capital notamment le non renouvellement de dette levée sur les marchés financiers via des opérations de cession d'actifs. Le ratio de levier est un indicateur défini par le règlement CRR permettant de mesurer le risque de levier excessif. Ce ratio mesure, sans aucune prise en compte du risque spécifique à chaque exposition, le rapport entre la taille du bilan évalué selon l'approche prudentielle et le niveau de fonds propres de catégorie 1 (Tier One).

Le ratio de levier s'inscrit dans le dispositif de maîtrise des risques avec la mise en œuvre d'une limite de 3 % dans la Politique de Maîtrise des Risques (PMR) et un suivi en Comité de Pilotage des Risques Groupe et en Comité de Capital Management.
Le ratio de levier est actuellement calculé à titre d'information et devrait normalement entrer en vigueur en 2018 assorti d'une limite adoptée par le législateur européen.
La Banque postale assure un pilotage de son bilan et de son activité visant à assurer une génération organique de capital permettant de soutenir la croissance associée du bilan tout en satisfaisant aux exigences prudentielles relatives au levier.

Le régulateur doit encore stabiliser la méthodologie de calcul et déterminer la limite qui sera en vigueur.
Au regard de l'activité de crédit financée par ses ressources clientèles de détail, le risque de levier excessif est sous contrôle et il est suivi dans le cadre de la planification du capital et duprocess ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process).

Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins de ratio de levier

(en millions d'euros)	**30.06.2017 (avec application des dispositions transitoires)**	**31.12.2016 (avec application des dispositions transitoires)**
Total de bilan au format IFRS	**232 970**	**229 577**
Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(2 737)	(2 569)
Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins de ratio de levier	-	-
Ajustements pour instruments financiers dérivés	562	568
Ajustements pour cession temporaire de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	2 675	2 507
Ajustements pour éléments de hors-bilan	11 490	10 354
Autres ajustements	(36 665)	(44 341)
Exposition au ratio de levier	**208 294**	**196 096**

4.2. RISQUE DE CREDIT

Expositions souveraines

Au 30 juin 2017, l'exposition directe et indirecte de La Banque Postale aux GIIPEs (Grèce, Irlande, Italie, Portugal, Espagne) s'élève à 2,84 milliards d'euros. Le détail des expositions souveraines directes et indirectes se présente comme suit :

Arrêté au 30.06.2017

(en milliers d'euros)	Total Portefeuille Bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Dérivés	Total Expositions directes[1]	Prises en pension	Hors bilan	Total Expositions directes et indirectes[2]	Exposition en %
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Italie	386 378	749 471	-	1 135 849	226 547	-	1 362 396	4,5%
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Espagne	6 886	984 993	-	991 879	484 966	-	1 476 845	4,9%
Total GIIPEs	**393 264**	**1 734 464**	**-**	**2 127 728**	**711 513**	**-**	**2 839 241**	**9,4%**
Allemagne	4 185 201	-	-	4 185 201	1 682	-	4 186 883	13,9%
Autriche	15 427	-	-	15 427	-	-	15 427	0,1%
Belgique	2 167 420	-	-	2 167 420	-	-	2 167 420	7,2%
Finlande	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
France	18 040 157	104 452	-	18 144 609	5 369	-	18 149 978	60,1%
Luxembourg	331 456	-	-	331 456	-	-	331 456	1,1%
Pays-Bas	1 205 125	-	-	1 205 125	-	-	1 205 125	4,0%
Pologne	22 311	-	-	22 311	25 417	-	47 728	0,2%
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Slovénie	6 527	-	-	6 527	-	-	6 527	0,0%
Suisse	24 570	-	-	24 570	-	-	24 570	0,1%
Supranational	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Total Europe	**25 998 194**	**104 452**	**-**	**26 102 646**	**32 468**	**-**	**26 135 114**	**86,5%**
Reste du monde	1 058 072	31 314	-	1 089 386	159 182	-	1 248 568	4,1%
TOTAL	**27 449 530**	**1 870 230**	**-**	**29 319 760**	**903 163**	**-**	**30 222 923**	**100%**

Recensement sur le périmètre défini par l'ABE et incluant les administrations locales et régionales ou les organismes bénéficiant d'une garantie de l'état. Ces expositions sont hors dépôts centralisés à la CDC.

(1) Expositions directes : valeur nette comptable (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

Les gains et pertes latents sont de 8 321K€. Les titres sont classés en N1. Aucune dépréciation n'est constatée sur le stock au 30 juin 2017.
Les principales évolutions, en valeur nominale, des titres souverains des GIIPEs correspondent à des arrivées à échéance pour -467 M€ et à des acquisitions pour 1 665 M€ pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat.
Les maturités des titres souverains GIIPEs sont généralement inférieures à 3 ans.

Rappel des expositions souveraines au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Total Portefeuille Bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Dérivés	Total Expositions directes [1]	Prises en pension	Hors bilan	Total Expositions directes et indirectes [2]	Exposition en %
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Italie	387 416	551 205	-	938 621	257 182	-	1 195 803	3,9%
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Espagne	6 965	-	-	6 965	-	-	6 965	0,0%
Total GIIPEs	**394 381**	**551 205**	**-**	**945 586**	**257 182**	**-**	**1 202 768**	**3,9%**
Allemagne	4 476 964	-	-	4 476 964	13 574	-	4 490 538	14,5%
Autriche	15 380	-	-	15 380	4 354	-	19 734	0,1%
Belgique	2 246 720	-	-	2 246 720	11 363	-	2 258 083	7,3%
Finlande	-	-	-	-	5 983	-	5 983	0,0%
France	18 586 875	-	-	18 586 875	1 229 552	-	19 816 427	63,9%
Luxembourg	590 547	1 065	-	591 612	-	-	591 612	1,9%
Pays-Bas	1 248 707	-	-	1 248 707	-	-	1 248 707	4,0%
Pologne	22 664	-	-	22 664	25 417	-	48 081	0,2%
Slovaquie	1 045	-	-	1 045	-	-	1 045	0,0%
Slovénie	6 552	-	-	6 552	-	-	6 552	0,0%
Supranational	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Total Europe	**27 195 454**	**1 065**	**-**	**27 196 519**	**1 290 243**	**-**	**28 486 762**	**91,8%**
Reste du monde	990 252	170 284	-	1 160 536	182 414	-	1 342 950	4,3%
TOTAL	**28 580 087**	**722 554**	**-**	**29 302 641**	**1 729 839**	**-**	**31 032 480**	**100,0%**

Recensement sur le périmètre défini par l'ABE et incluant les administrations locales et régionales ou les organismes bénéficiant d'une garantie de l'état. Ces expositions sont hors dépôts centralisés à la CDC.

(1) Expositions directes : valeur nette comptable (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

Expositions non souveraines de certains pays de l'Union européenne

Les principales expositions non souveraines des pays GIIPEs représentent un montant total de 2 614 millions d'euros (contre 2 275 millions d'euros au 31 décembre 2016). Elles se répartissent principalement entre les catégories Bancaire pour 2 079 millions d'euros et *Corporate* pour 517 millions d'euros (contre respectivement 1 821 millions d'euros et 431 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le risque Secteur Public Local

Il s'agit avant tout d'un risque collectivités locales puisque La Banque Postale a priorisé le lancement de son activité de financement sur ce marché en juin 2012. L'activité de financement des établissements publics de santé et bailleurs sociaux a été lancée progressivement à partir de 2013.

Le risque Entreprises

Au 30 juin 2017, l'exposition sur les entreprises a fortement augmenté en raison du développement de La Banque Postale sur le crédit aux entreprises et de la diversification recherchée des émetteurs sur lesquels investit La Banque Postale.

La majorité des encours sur les entreprises faisant l'objet d'un investissement en titres est notée au moins BBB-. Parmi les entreprises les moins bien notées dans le portefeuille, une grande vigilance est portée sur les conditions permettant de mitiger le risque : garanties, clauses permettant de limiter la détérioration éventuelle du risque de crédit des contreparties, covenants financiers, rang de séniorité. La majorité de ces engagements repose sur des entreprises françaises.

Titrisation

Les positions déclarées en titrisation sont en forte baisse au 30 juin 2017 suite à une requalification du traitement prudentiel de certaines opérations.

	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				EFP après plafonnement			
	< 20 %	20-50 %	50-100 %	100 % - 1250 %	1250%	AFN NI	AP NI	AS/APS	1250 %	AFN NI	AP NI	AS/APS	1250 %	AF NI	AP NI	AS/APS	1250 %
Expositions totales																	
Titrisation classique																	
Dont titrisation																	
Dont détail sous-jacent																	
Dont de gros		18						18				4				0,3	
Dont retitrisation																	
Dont senior																	
Dont non senior																	
Titrisation synthétique																	
Dont titrisation																	
Dont détail sous-jacent																	
Dont de gros																	
Dont retitrisation																	
Dont senior																	
Dont non senior																	

4.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie est généré par tous les produits dérivés détenus dans les portefeuilles bancaires ou de négociation de LBP. Ce risque est systématiquement calculé lorsque la DOF (Direction des Opérations Financières) conclut un contrat de dérivé, de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) ou FBF (Fédération Bancaire Française), avec un tiers. Le périmètre de types de valeurs, tels que définis actuellement, générant du risque de contrepartie est le suivant :

- Dérivés de crédit,
- Contrats à terme *(forwards)*,
- Change à terme *(FX forwards)*,
- Options,
- Echanges *(swaps)*.

Ce risque est limité par le fait que ces opérations ont lieu principalement avec des institutions financières de premier plan et qu'elles sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers. Par ailleurs, les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux « plain vanilla ».

De plus, avec le déploiement d'une offre de dérivés simple destinée à la clientèle personnes morales, des premières opérations ont été réalisées en 2016, pour lesquelles il n'y a pas d'appels de marge.

Le risque de contrepartie est également généré par toutes les positions de prêts / emprunts de titres (ou assimilés) détenues dans les portefeuilles de LBP, à savoir :

- Les pensions livrées (*repo* et *reverse repo* pour, respectivement, la mise en pension et la prise en pension de titres), qui ont généralement comme sous-jacent des obligations, et peuvent être couverts par des contrats de type GMRA (Global Master Repurchase Agreement) ou FBF (Fédération Bancaire Française). La patte principale (i.e. négociée à l'initiation de la transaction) de ces contrats est la patte cash. La ou les patte(s) titres constituent donc le collatéral de ces opérations ;
- Les prêts et emprunts de titres (communément et respectivement *appelés securities lending* et *securities borrowing*), qui ont généralement comme sous-jacent des actions, et peuvent être couverts par des contrats cadres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreement) ;
- Les opérations appelées *sell and buy back* et *buy and sell back*, constituées de deux opérations distinctes, de vente et d'achat, l'une au comptant, l'autre à terme, portant généralement sur des obligations. Ces opérations peuvent faire l'objet d'une couverture par des contrats de type GMRA, qui doivent alors faire l'objet d'un avenant afin de les couvrir correctement.

Les risques résiduels sont soumis à une limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des Risques de Crédit Entreprises, Secteur Public et Institutions. L'exposition est mesurée par les méthodes prudentielles dites « méthode générale fondée sur les suretés financières » (art. 223 CRR) pour les opérations de pension et « évaluation au prix du marché » (art. 274 CRR) pour les swaps de taux.

Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche

	Notionnel	Coût de remplacement/ Valeur de marché	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Multiplicateur	EAD post ARC	RWA / APR
Évaluation au prix de marché		773	472			537	184
Exposition initiale							
Méthode standard							
Méthode simple fondée sur les sûretés financières							
Méthode générale fondée sur les sûretés financières						2 832	1 351
VaR pour les sûretés financières							
TOTAL							**1 535**

4.4. RISQUE DE LIQUIDITE

L'ensemble du dispositif de gestion, pilotage prospectif et mesure du risque de liquidité de La Banque Postale s'inscrit dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation de liquidité interne ou ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) tel que défini dans la directive CRD IV et les orientations de l'ABE relatives au processus de surveillance et d'évaluation prudentielle.

Dispositif de mesure du profil

Suivi de la liquidité à court terme

Ce dispositif s'appuie sur :

- Des ratios et reportings de liquidité réglementaire ;
- Liquidity Coverage Ratio (LCR).

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de la banque à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique.
En cible, le LCR doit être supérieur à 100 % et l'établissement assujetti dispose d'une période de transition pour atteindre ce niveau.
Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours.
Depuis le 30.09.2016, La Banque Postale applique les principes et méthodologies requis par l'acte délégué (UE) 2015/61 de la Commission européenne du 10 octobre 2014.

LCR EBA au 30.06.2017

Composante	30.06.2017	31.12.2016 (Republication)
Coussin d'actifs liquides	22 684	24 368
Sorties de trésorerie	(20 551)	(21 445)
Entrées de trésorerie	7 539	7 871
Sorties nettes de trésorerie	(13 012)	(13 574)
LCR	**174%**	**180 %**
Ratio entrées/sorties	37 %	37 %

Le LCR atteint la valeur de 174% au 30.06.2017.

Au premier semestre, la croissance de l'activité commerciale, notamment sur la clientèle non retail, accompagnée de la réduction du portefeuille titres et d'une préférence pour les mises en pension de titres par rapport aux émissions de certificat de dépôt de maturité supérieure à un mois entraine une réduction du ratio LCR de 6%.
Le LCR fait également partie des contraintes à respecter dans le cadre des projections de liquidité dynamique.
Par ailleurs, dans le cadre de l'ILAAP, plusieurs stress sur le ratio LCR ont été développés.
La concentration, le coût et la structure du refinancement, la concentration du coussin d'actif, sont évalués régulièrement et font l'objet de reportings réglementaires (ALMM) accompagnant la publication du LCR.

- Net Stable Funding Ratio (NSFR).

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé Le « financement stable disponible » (Available Stable Funding) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, ici 1 an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (Required Stable Funding) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors-bilan) détenus.
Cet indicateur est en voie de transposition dans la législation de l'Union européenne (projet de CRD5/CRR2 de la commission européenne du 23/11/2016) assujetti à une valeur minimale de 100%. La Banque Postale évalue ce ratio dans le cadre d'échanges avec la BCE et le maintient au-delà du minimum requis.
Le dispositif de maitrise des risques de liquidité s'appuie également sur :

1) des outils permettant à la Trésorerie de suivre les positions infra-journalières en temps réel ;
2) un calcul quotidien du gap de liquidité de la Trésorerie et d'un proxy du LCR;
3) des indicateurs avancés de crise de liquidité suivis chaque semaine et définis dans le plan de financement d'urgence de la Banque ;

4) des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier la capacité d'emprunt en différentes devises.

Suivi de la liquidité à long terme

La Banque évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de 1, 3 et 5 ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du Groupe.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- profil de liquidité des actifs cessibles ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité ALM et par la DRG.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le caractère cessible de certaines opérations peut le cas échéant être pris en compte.

Gap de liquidité long terme (en millions d'euros) au 30.06.2017

Impasses moyennes spot (en M€)	**1 an**	**3 ans**	**5 ans**
Emplois	(83 214)	(62 795)	(47 945)
Ressources	101 425	81 697	58 048
Hors-Bilan	(6 272)	(4 649)	(3 063)
Gap de liquidité 30.06.2017	11 940	14 253	7 040
Gap de liquidité 31.12.2016	**14 019**	**16 553**	**10 688**
Écarts	(2 079)	(2 300)	(3 648)

La croissance des encours de crédits de + 4.4Md€ (écoulés à long terme) est compensée à hauteur de 2 milliards d'euros par la collecte d'épargne et comptes courants (écoulés à plus court terme).

Les évaluations de liquidité « dynamiques » sont suivies mensuellement par le comité ALM. Elles consistent à prendre en compte les hypothèses de production et de refinancement du budget et du plan moyen long terme de la banque. Ces hypothèses permettent de calculer un « bilan projeté », un plan de financement, une estimation future du LCR, un gap statique projeté.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponibles rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la Banque Centrale (hors réserves obligatoires) ;
- des titres composant le coussin HQLA (High Quality Liquid Asset) constitué principalement de titres d'état, de covered bond, et de titres d'entreprises satisfaisant aux critères de liquidité prudentiels définis par la réglementation dans le cadre du calcul du LCR (Liquidity Coverage Ratio) pour lesquels la valorisation des titres est affectée d'une décote conforme à la réglementation prudentielle ;
- des autres titres mobilisables auprès de la BCE (principalement des titres bancaires) affectés de la décote BCE.

Les crédits immobiliers cautionnés d'excellente qualité, mobilisables par la Société de Financement de l'Habitat du Groupe par l'émission de Covered Bond, constituent également une source de liquidité importante (plus de 10 milliards de collatéral potentiel au 30.06.2017, en plus des autres sources de financement habituellement utilisées par la banque).

Composition de la réserve de liquidité en titres (en millions d'euros) au 30.06.2017

Réserve de liquidité (en M€)	**30.06.2017**
Cash et Banque Centrale	13 011
Titres HQLA non grevés	9 673
Autres titres éligibles BCE	11 586
TOTAL RESERVE DE LIQUIDITE	34 270

4.5. RISQUES DE MARCHE

4.5.1. Exposition au risque

La Banque Postale est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).
Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 102 à 104 Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêts/emprunts.
En matière de gestion des risques de marché, La Banque Postale est avant tout exposée au risque de taux, de *spread* de crédit et aux marchés actions. Les risques de change, notamment liés aux activités de mandats internationaux et aux activités financières, les risques sur volatilité sont modérés. La Banque Postale n'est par ailleurs pas exposée aux risques sur matières premières.

4.5.2. Evolution des principaux indicateurs de risques en 2017 sur la salle des marchés et suivi des limites

Value at Risk du portefeuille de négociation (en millions d'euros).

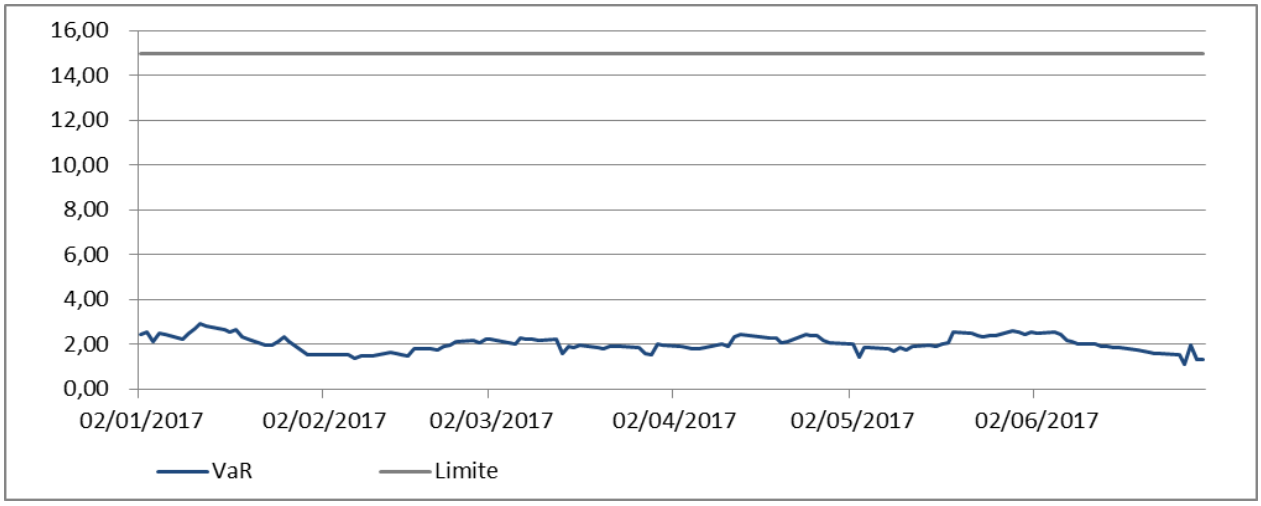

Au cours du premier semestre 2017 la VaR de négociation est restée relativement stable et bien en deçà de la limite fixée à 15 millions d'euro.

Sensibilité taux du portefeuille de négociation (en milliers d'euros/bp)

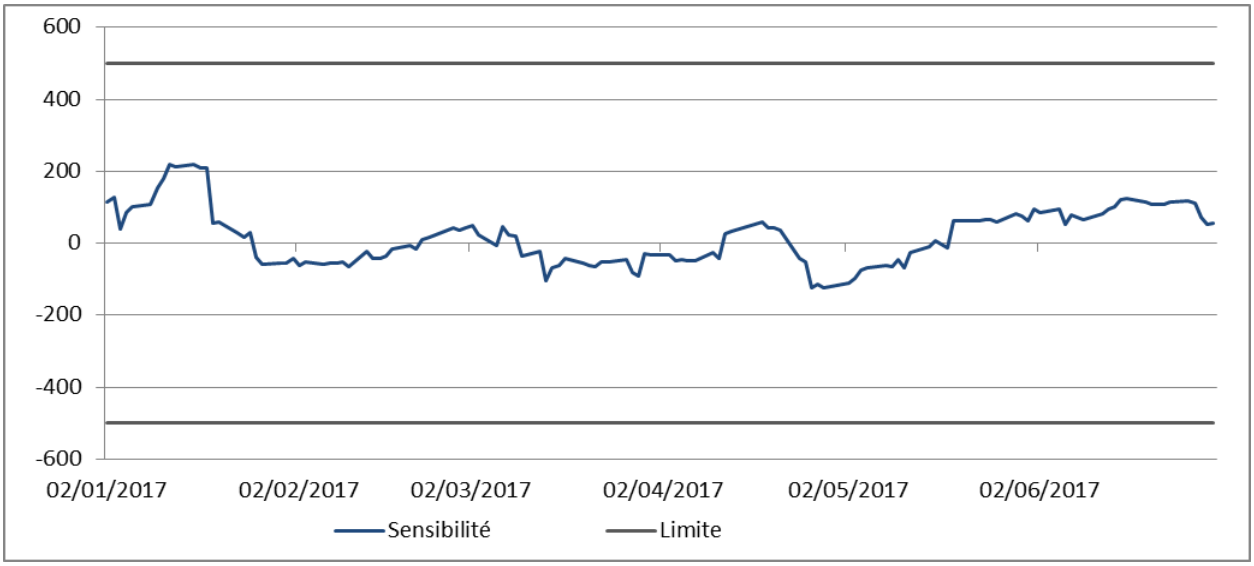

Aucun dépassement de limite n'est constaté sur la sensibilité taux du portefeuille de négociation.

Sensibilité taux globale (en milliers d'euros/bp)

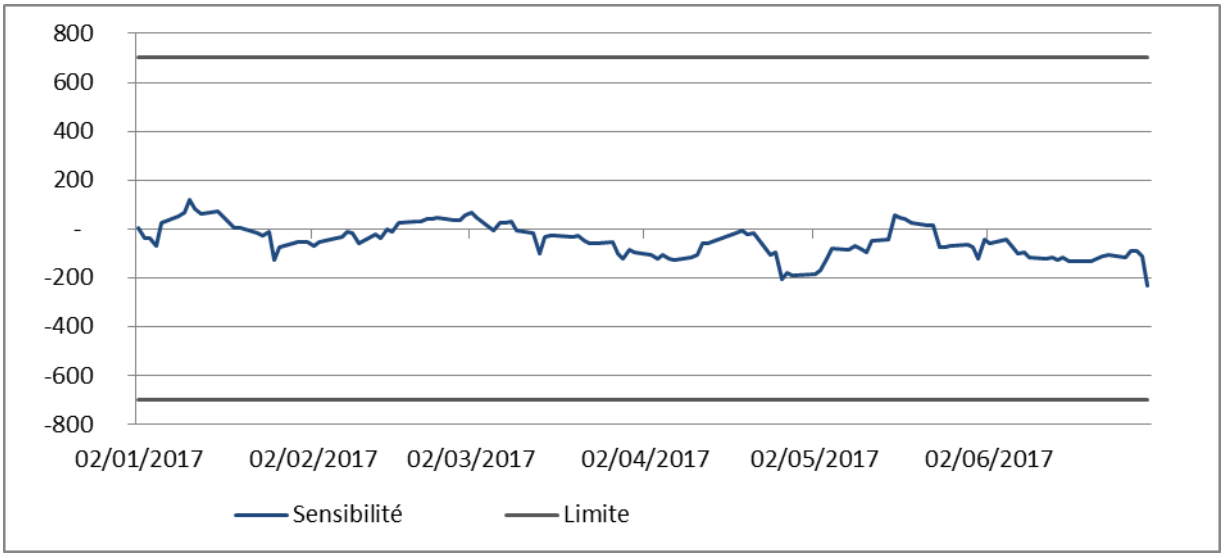

La sensibilité reste faible comparativement à la limite et aux positions en portefeuille. L'exposition globale est maintenant à la baisse des taux.

Sensibilité crédit du portefeuille de négociation (en milliers d'euros/bp)

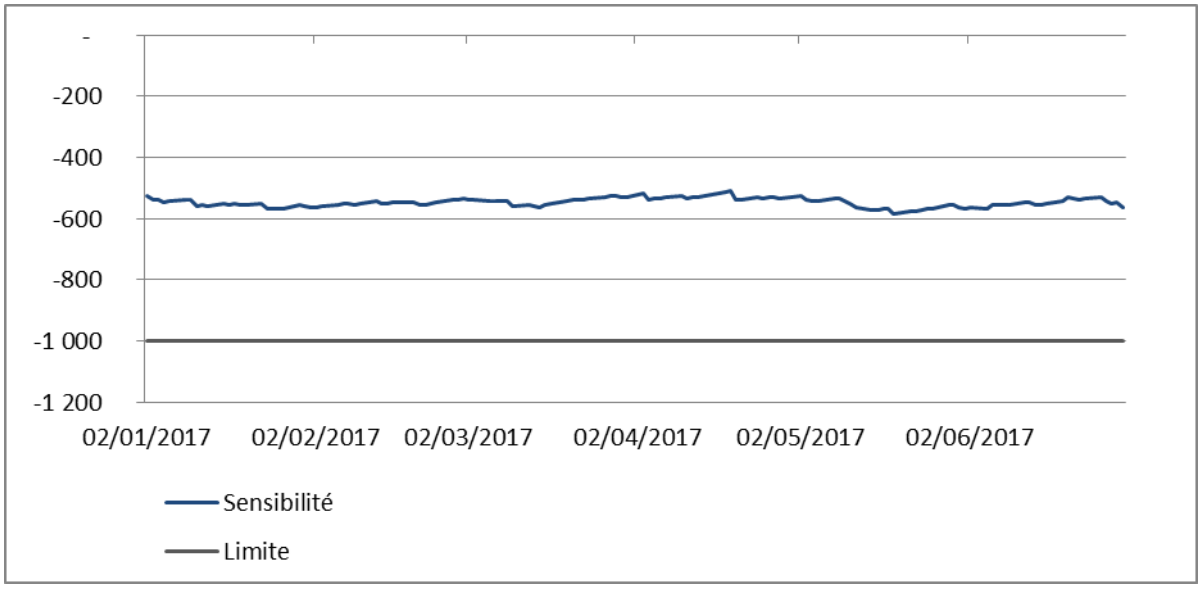

La sensibilité crédit du portefeuille de négociation est restée globalement stable, elle reflète des positions longues de titres obligataires.

Sensibilité crédit globale (en milliers d'euros/bp)

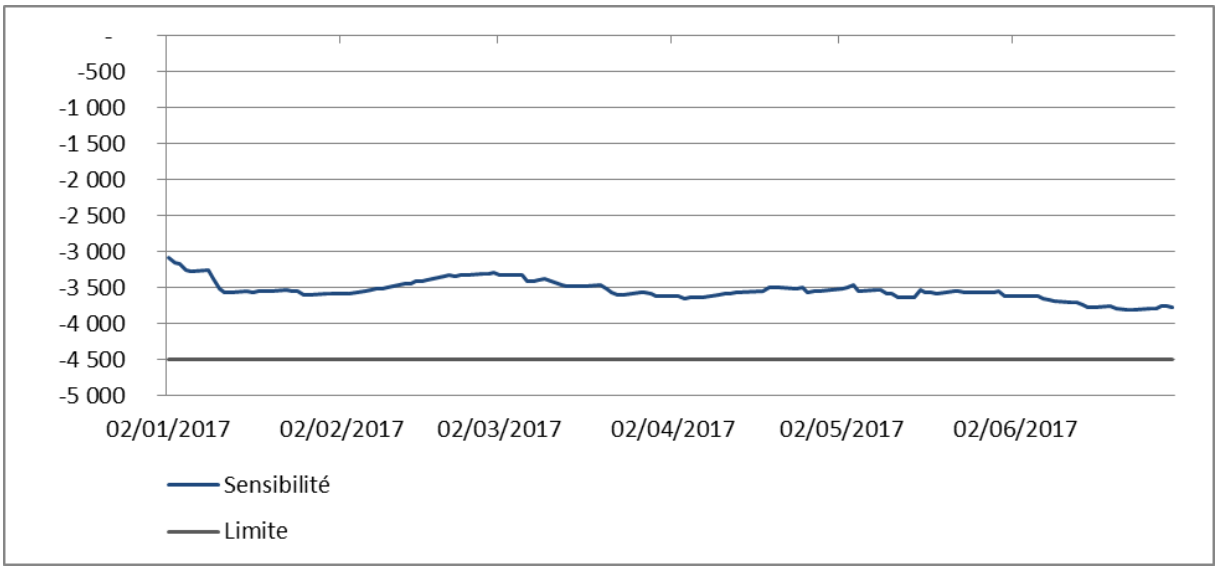

L'exposition en sensibilité crédit est orientée à la hausse par rapport au début de l'année, celle-ci progressant de plus de 20% soit une augmentation d'environ 700 milles euro par point de base.

Sensibilité aux indices

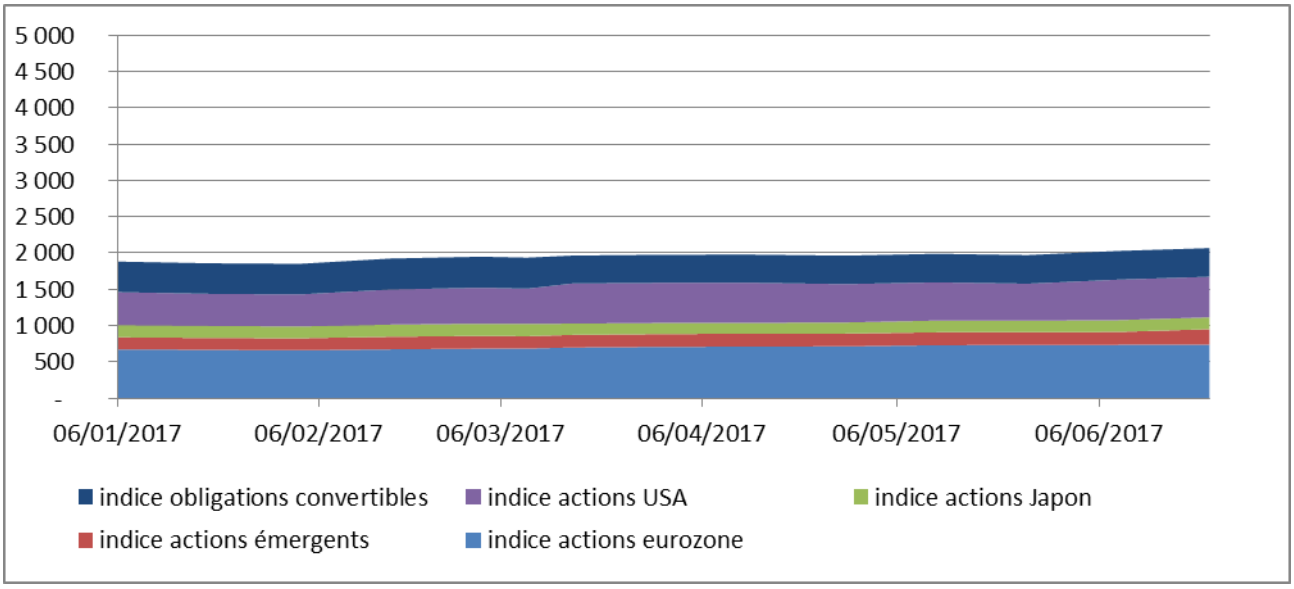

La sensibilité du portefeuille (19) OPCVM est en légère progression, reflétant pour une par la hausse des valorisations dans un contexte favorable.

Dépassement de limites

Sur le périmètre suivi par le département des Risques de Marché, aucun dépassement de limite n'a été constaté sur le premier semestre 2017.

4.5.3. Les produits et devises autorisés

Sur le premier semestre 2017, les produits suivants ont été autorisés à la transaction :

- Obligation callable
- Swap de taux cappé / flooré

4.6. RISQUE DE TAUX

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité).

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité ALM et par la Direction des risques groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

[19] Pour sa composante à valorisation quotidienne.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors-bilan (les *swaps* et les amortissements des soultes) par maturité.

Gap de taux par plot de maturité (en millions d'euros) au 30.06.2017

(Montant négatif = Excédent d'emplois à taux fixe)

Impasses moyennes spot (en M€)	**0 à 1 an**	**1 à 5 ans**	**5 à 10 ans**	**> 10 ans**
Emplois	(91 033)	(62 371)	(29 124)	(3 802)
Ressources	95 781	73 850	30 767	1 241
Hors-Bilan	(10 740)	(11 319)	(3 684)	(252)
Gap de taux 30/06/2017	**(5 922)**	**160**	**(2 041)**	**(2 813)**
Gap de taux 31/12/2016	**(6 914)**	**874**	**1 775**	**(1 465)**
Écarts	(922)	714	3816	1348

La forte augmentation de la position de transformation long terme sur le premier semestre 2017 s'explique essentiellement par la croissance des encours de crédits et par une meilleure appréciation des remboursements anticipés suite à un changement méthodologique (+ 3,8 Md€ entre l'année 5 et 10).

La sensibilité de la valeur (EVE - Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation défavorable de la valeur consécutive à un choc instantané de ±2 %, rapporté aux fonds propres prudentiels de la banque. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock.

Depuis janvier 2016, ce calcul est encadré par les Guidelines de l'EBA publiées en mai 2015.

Sensibilité de l'EVE par niveau de choc parallèle des taux (en millions d'euros) au 30.06.2017

	(200)	**200**
Sensi EVE (en M€) au 30.06.2017	(1 365)	1 359
Sensi EVE / FP au 30.06.2017	**-11,67 %**	**-11,61 %**
Sensi EVE (en M€) au 31.12.2016	(715)	(712)
Sensi EVE / FP au 31.12.2016	**- 6,74 %**	**- 6,71 %**

Le fort accroissement de la position de transformation long terme a augmenté la sensibilité des positions à taux fixe. L'exposition à un choc de +/- 200 bp est désormais de -11,7% des fonds propres.

À noter que la limite réglementaire est de - 20 % pour un choc de +/- 200 bps.

La sensibilité de la MNI

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts se définit comme étant la différence de MNI entre un scénario de taux modifié par rapport à un scénario de taux de référence.

Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scenario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendants des taux, et en maintenant les niveaux de nouvelle production et collecte des activités commerciales, et les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

Seuls les modèles comportementaux réagissent au scénario de choc. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

Liste des différents scénarios de taux avec choc instantané par rapport à la courbe de référence.

- parallèle + 1 % (translation + 1) ;

- parallèle - 1 % (translation - 1) ;
- choc de + 0,5 % sur toutes les courbes et sur les taux inférieurs ou égaux à 1 ans et - 0,5 % sur toutes les courbes et sur les taux supérieurs à 1 an (scénario dit d'aplatissement) ;
- choc de - 0,5 % sur toutes les courbes et sur les taux inférieurs ou égaux à 1 ans et + 0,5 % sur toutes les courbes et sur les taux supérieurs à 1 an (scénario dit de pentification).

À noter qu'un taux plancher de - 1 % est appliqué dans le cadre des calculs de MNI.

Sensibilité de la MNI à 1 an / Scénario (en millions d'euros) au 30.06.2017

	30.06.2017	31.12.2016
Translation + 1	94	94
Translation - 1	(85)	(68)
Pentification	26	18
Aplatissement	(24)	(8)

Le scénario le plus défavorable à 1 an pour La Banque Postale est un choc de - 100 bp avec une perte de MNI de 85 millions d'euros pour une MNI prévisionnelle de 2,5 milliards d'euros soit 3,4 %. Cette exposition à la baisse des taux a légèrement augmenté sur le premier semestre 2017.

4.7. RISQUE CONGLOMÉRAT

(complément au point « 4.10 Risque Conglomérat » des pages 145/146 du document de référence 2016)

La Banque Postale a été identifiée comme tête de Conglomérat par l'Autorité Compétente lors de la création de La Banque Postale en 2006 et fait l'objet à ce titre d'une Surveillance Complémentaire.

Les obligations de Surveillance Complémentaire sont décrites dans l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la Surveillance Complémentaire qui transpose la Directive européenne 2002/87/CE dite FICOD.

Au 31 décembre 2016, les fonds propres du Conglomérat financier couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires et aux activités d'assurance.

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015 proforma
Total des fonds propres du conglomérat financier	12 925	12 860
Exigence réglementaire des entités réglementées	7 458	7 099
Excédent ou insuffisance en fonds propres	5 378	5 761

4.8. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

Au titre de la maîtrise des risques juridiques, la Direction juridique a un double rôle. D'une part, fournir une prestation de conseil aux Directions de la banque leur permettant de mesurer les risques juridiques inhérents à leur activité et d'autre part, assurer la défense des intérêts de la banque.

La maîtrise des risques juridiques est étendue au sein du Groupe La Banque Postale par l'organisation d'une filière juridique Groupe La Banque Postale. A travers le rattachement fonctionnel des responsables juridiques des filiales au Directeur juridique du Groupe La Banque Postale, la filière juridique permet d'assurer une information et un pilotage consolidés des risques juridiques significatifs susceptibles d'impacter les filiales.

Par ailleurs, la Direction juridique contribue aux travaux de différents comités de la banque :

- dans le cadre du Comité de veille réglementaire, la Direction juridique définit, diffuse et s'assure de la mise en œuvre des positions de principe concernant les textes législatifs et réglementaires qui impactent l'activité de la banque ;
- dans le cadre du Comité d'examen des nouveaux produits, la Direction juridique analyse et émet des avis sur les dossiers présentés ;

- dans le cadre du Comité contentieux/provisions, la Direction juridique évoque les dossiers contentieux et leur provisionnement ;
- dans le cadre du Comité de coordination du contrôle interne, la Direction juridique participe aux réflexions conduites à propos des travaux d'audit et de contrôle interne ;
- dans le cadre des Comités *Watch-list* nationaux et des Comités affaires spéciales et contentieux concernant les marchés des entreprises et des collectivités territoriales, la Direction juridique intervient en qualité de conseil. Elle présente les dossiers contentieux et leur provisionnement liés à ces marchés.

La décision du 20 septembre 2010 de l'Autorité de la concurrence qui a condamné 11 banques de détail et La Banque de France, à une amende de 384,9 millions d'euros pour entente en matière de commissions d'Échanges d'image chèque (EIC) a été examinée par la Cour d'appel de Paris, saisie par renvoi après cassation. Le délibéré est attendu au cours du 2nd semestre 2017.

Le 18 mai 2017, La Banque Postale a fait l'objet d'une sanction de l' ACPR au motif qu'une procédure interne de mise en garde pour les rachats d'unités de compte adossées aux fonds Progressio de contrats d'assurance vie n'avait pas été appliquée et accompagnée d'un dispositif de contrôle interne jugé suffisant.

La Banque Postale fait l'objet d'une enquête de l'ACPR ayant pour objet le dispositif de Lutte contre le blanchiment et contre le terrorisme.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société ait connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les risques fiscaux sont sous la responsabilité de la Direction fiscale rattachée à la Direction financière de la banque. Cette direction assure de manière centralisée la gestion fiscale et le conseil fiscal pour l'ensemble des différents métiers de la banque ainsi que des filiales de La Banque Postale. Elle assiste ces différents interlocuteurs dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La Direction fiscale participe et émet un avis dans le cadre de différents comités internes à savoir notamment le Comité d'examen des produits, le Comité de suivi de veille réglementaire comptabilité prudentiel et gouvernance, le Comité transverse valeurs mobilières et le Comité transverse Épargne.

La Banque Postale fait l'objet d'un avis de redressement sur les conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes d'épargne réglementée sur les années 2012 et 2013.

4.9. POLITIQUE DE REMUNERATION

4.9.1. Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de La Banque Postale

Le Conseil de Surveillance de La Banque Postale, sur proposition du Comité des Rémunérations, arrête chaque année les principes de rémunération des dirigeants-mandataires sociaux de La Banque Postale et détermine leur rémunération fixe et variable (dans le cadre du décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié et de l'arrêté du 15 octobre 2012 applicable aux dirigeants d'entreprises publiques ou de leurs filiales). Il fixe également les principes de la politique de rémunération de La Banque Postale, notamment pour les "personnels régulés", comprenant les membres du COMEX, le Directeur de la Direction des Opérations Financières et les professionnels des marchés financiers, ainsi que les Directeurs des Risques, de l'Inspection générale et de la Conformité. Le Comité des Rémunérations du Conseil de Surveillance de La Banque Postale procède à une revue annuelle de l'application de cette politique sur la base du rapport établi par la Direction des Ressources Humaines.

Le Directoire, dans le cadre des principes de la politique de rémunération arrêtés par le Conseil de Surveillance, décide de la politique de rémunération des collaborateurs salariés de La Banque Postale dans toutes ses composantes et contrôle son application dans le cadre du reporting assuré par la Direction Financière et la Direction des Ressources Humaines. En particulier, pour chaque exercice, sur proposition conjointe de la Direction Financière et de la Direction des Ressources Humaines, le Directoire valide l'enveloppe globale des rémunérations variables de La Banque Postale. Dans le cadre de cette enveloppe, les propositions d'attributions individuelles sont décidées par les directions de la banque, en liaison étroite avec la Direction des Ressources Humaines qui s'assure de la cohérence et de l'équité des attributions, et contrôle le respect des budgets.

Au 31 décembre 2016, le Comité des Rémunérations est composé de 6 membres nommés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres : Monsieur Philippe Wahl (Président Directeur Général du Groupe La Poste), Madame Sylvie François (Directrice des Ressources Humaines du Groupe La Poste), Madame Nathalie Dieryckxvisschers, Madame Elisabeth Ayrault, Madame Hélène Wolff, Monsieur Didier Ribadeau-Dumas et Madame Sophie Lombard, cette dernière assurant également la présidence de ce comité. Ce comité est majoritairement composé de personnalités indépendantes membres du Conseil de Surveillance de La Banque Postale.

Il est à noter que La Banque Postale n'exerçant pas d'activité de BFI, le niveau des rémunérations variables des "personnels régulés" (nombre lui-même restreint) reste limité et sans incidence réelle sur la liquidité de la banque ou/et sa capacité à constituer des fonds propres.

4.9.2. Caractéristiques principales de la politique de rémunération de La Banque Postale

Le cadre général de la politique de rémunération de La Banque Postale

La Banque Postale a mis en place un système de rétribution globale permettant d'associer ses collaborateurs à son développement.

Ce système reconnaît et valorise la maîtrise du poste, le développement des compétences, la performance individuelle, ainsi que la contribution de chacun à la performance collective de l'entreprise à travers les 3 éléments suivants :

- La rémunération annuelle fixe versée sur 12 mois,
- La rémunération variable individuelle versée en une fois (sauf dans les cas de versements différés et conditionnels détaillés plus en avant dans le présent rapport),
- Un dispositif en matière de rémunération variable collective et d'épargne salariale (participation et intéressement, PEG et PERCO G avec abondement).

En ce qui concerne les attributions individuelles de rémunération variable, elles sont cohérentes avec les appréciations individuelles annuelles portées sur chaque collaborateur dans le cadre du dispositif d'appréciation et de management de la performance. Cette cohérence est contrôlée par la Direction des Ressources Humaines.

Il convient également de souligner que La Banque Postale respecte la cohérence entre les niveaux de responsabilité hiérarchique et le niveau de rémunération globale (fixe et variable).

Enfin, il est à noter qu'aucun collaborateur de La Banque Postale – et ceci concerne également les dirigeants-mandataires sociaux – n'a perçu au titre de l'exercice 2016 de rémunération supérieure à un million d'euros.

Le cadre général de la politique de rémunération variable de La Banque Postale

Conformément à ses valeurs, La Banque Postale ne met pas en œuvre de dispositif de variable liant de façon directe et mécanique le montant de variable versé à la réalisation d'objectifs chiffrés. Les critères de performance quantitative sont systématiquement associés à des critères qualitatifs et comportementaux.
Il n'existe pas à La Banque Postale de système de rémunération, individuel ou collectif, qui lie directement la rémunération variable individuelle ou la détermination de "pool de bonus" aux revenus ou résultats générés dans le cadre des activités des collaborateurs.

Pour tous les collaborateurs de La Banque Postale, la partie fixe de la rémunération constitue l'essentiel de la rémunération totale. La part de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe est limitée et strictement encadrée dans les processus de validation : pour chaque collaborateur, la rémunération variable est déterminée de façon managériale à partir d'un ensemble de critères qui relèvent du niveau de performance observé par rapport à des objectifs annuels préalablement fixés en début d'année.

Concernant les cadres dirigeants, leur rémunération variable individuelle est modulée, à la hausse ou à la baisse, à hauteur de 10% maximum de la cible en fonction du taux d'atteinte des objectifs quantitatifs de la feuille de route du Président du Conseil d'Administration du Groupe La Poste.

Il convient de souligner que les éléments de rémunération variable, tant individuels que collectifs n'incluent à ce jour, aucune forme de rémunération en capital (plan de stock options, actions gratuites, actions à dividendes prioritaires, etc.) en raison de l'absence de cotation du Groupe ou des entités qui la composent.
En outre, La Banque Postale est détenue en totalité par La Poste, elle-même contrôlée par l'Etat français de façon directe mais également par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts. Cet actionnariat rend d'autant plus complexe toute forme de rémunération en capital au sein de La Banque Postale.

Par ailleurs, aucune forme de rémunération n'est versée hors de France par La Banque Postale à un de ses collaborateurs.

La politique de rémunération variable de La Banque Postale intègre comme éléments préalables à l'attribution d'une rémunération variable les critères ci-après :
Afin de ne pas avoir d'impact sur la liquidité de la Banque et ne pas obérer sa capacité à générer des fonds propres, le montant total des rémunérations variables des dirigeants et des salariés de La Banque Postale doit remplir cumulativement les deux critères suivants :

- être inférieur à 30% des rémunérations fixes de La Banque Postale ;
- être inférieur à 5% du résultat brut d'exploitation consolidé de La Banque Postale.

Les évolutions de la politique de rémunération variable validées par le Conseil de Surveillance La Banque Postale au regard de l'Arrêté du 3 novembre 2014

Des évolutions de la politique de rémunération variable des personnels régulés de la Banque Postale ont été introduites afin de respecter formellement les nouvelles dispositions de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

Les dispositions présentées ci-après sont appliquées à la politique de rémunération variable de La Banque Postale au titre de l'exercice 2016.

Aux termes de l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, les règles relatives à la politique de rémunération s'appliquent aux dirigeants de l'établissement concerné et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe

- **Professionnels concernés au sein de La Banque Postale**

Le Règlement Délégué (UE) n°604/2014 de la Commission Européenne du 4 mars 2014 a adopté des normes techniques de réglementation en ce qui concerne les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque d'un établissement.
Au sein de La Banque Postale, les professionnels concernés par les règles relatives à la politique et pratiques de rémunération des établissements de crédit sont :

- pour les dirigeants : les membres du COMEX ;
- pour les personnes exerçant des fonctions de contrôle : les trois directeurs exerçant des fonctions de contrôle, c'est-à-dire le Directeur des Risques, le Directeur du Contrôle Permanent et de la Conformité et l'Inspecteur Général ;
- pour les Preneurs de Risques : le Directeur de la Direction des Opérations Financières (DOF) et les opérateurs de marchés.

- **Principe de proportionnalité de la rémunération variable**

Compte tenu de son organisation interne ainsi que de la nature, l'étendue et de la faible complexité de ses activités ainsi que de la faible exposition aux risques des activités de la Banque Postale entrant dans le champ d'application de l'Arrêté du 3 novembre 2014, le Groupe La Banque Postale a mis en place une politique de rémunération qui garantit un plafonnement annuel et un principe de versement différé de la rémunération conformément aux exigences prévues par les articles L. 511-75 à L. 511-88 du Code monétaire et financier. En revanche, elle n'a pas jugé approprié de mettre en place un dispositif de malus sur la rémunération variable compte-tenu de sa faible exposition aux risques.

En effet, La Banque Postale :

- exerce principalement une activité de banque de détail destinée aux personnes physiques ;
- à ce stade, l'activité de financement des personnes morales reste modeste au regard du PNB global de La Banque Postale ;
- la Direction des opérations financières a une activité quasi exclusivement dédiée aux marchés de taux à des fins de couverture de ses opérations de crédit immobilier et replace ses excédents de trésorerie sur le marché interbancaire.

Ces principes seraient toutefois régulièrement réévalués si l'exposition aux risques devait évoluer.

- **Plafonnement annuel de la rémunération variable**

La rémunération variable des professionnels concernés, versée au cours d'un exercice, ne peut excéder 100% de la rémunération fixe.

Le montant de la rémunération variable fait l'objet d'un versement différé selon les modalités fixées ci-dessous pour tout professionnel concerné au sein de La Banque Postale bénéficiant d'une rémunération variable supérieure à :

- 150 000 € pour les membres du COMEX de La Banque Postale ;
- 150 000 € pour les directeurs des fonctions de contrôle (le Directeur des Risques, le Directeur du Contrôle Permanent et de la Conformité et l'Inspecteur Général);
- 150 000 € pour le Directeur de la Direction des Opérations Financières (DOF); et;
- 100 000 € pour les opérateurs de marché.

En outre, dans le cadre du décret n°2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'Etat sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux d'entreprises publiques qui institue un mécanisme de plafonnement de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des établissements et entreprises publiques à 450 000 euros bruts annuel, le Président du Directoire de La Banque Postale ne perçoit aucune rémunération variable.

- **Principe de versement différé et conditionnel de la rémunération variable**

Conformément aux règles relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des établissements de crédit, La Banque Postale a mis en place un mécanisme de versement différé, sur une période de 3 ans, de la partie variable de la rémunération des professionnels concernés.
L'intégralité de la rémunération variable est étalée selon les modalités suivantes :

- au-delà des seuils de rémunérations variables fixés ci-dessus selon les catégories de professionnels concernés, une partie de la part variable est versée l'année suivant l'année au titre de laquelle la part variable est accordée (la "**Part Versée**") et le reste de la rémunération variable est différée (la "**Part Différée**") sur les 3 années suivant l'année de versement de la Part Versée ;
- la Part Versée est de 60 % du montant total de la rémunération variable et la Part Différée de 40 % du montant total de la rémunération variable;
- les Parts Différées sont versées à part égale sur 3 ans, chaque année au mois de mars ;
- la Part Différée sera réévaluée en fonction de la progression des fonds propres de La Banque Postale entre l'exercice auquel la rémunération variable est rattachée et la date de liquidation de cette rémunération sous déduction des augmentations de capital souscrites par des tiers et abstraction faite des variations éventuelles du taux de distribution des dividendes.

Le versement de la Part Différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle de versement

- **Interdiction des rémunérations variables garanties**

Il ne peut être prévu pour les personnels régulés de rémunération variable garantie au-delà de la première année d'engagement du personnel régulé concerné et sous réserve que le Groupe La Banque Postale dispose toujours d'une assise financière saine et solide.

4.9.3. Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le montant total des rémunérations variables de La Banque Postale versé au titre de 2016 est égal à 11,2% du total des rémunérations fixes de La Banque Postale (pour une limite fixée à 30% des rémunérations fixes).
Le montant total des rémunérations variables individuelles de La Banque Postale versé en avril 2017 s'établit à 16 millions d'euros, soit 1,6% du RBE consolidé de La Banque Postale (pour une limite fixée à 5% du RBE).

4.9.3.1. Montants des rémunérations correspondant à l'exercice 2016 répartis entre part fixe et part variable et nombre de bénéficiaires

	Nombre de bénéficiaires	Montant consolidé des rémunérations	Montant consolidé de la Part Fixe	Montant consolidé de la Part Variable
Membres du Directoire de La Banque Postale	3	1 146 635 €	945 360 €	201 275€
Membres du COMEX (hors Dirigeants Mandataires sociaux), Directeur des Opérations Financières et opérateurs de marchés, Responsables de la filière Risques, Inspection Générale et Conformité de La Banque Postale	39	6 579 966 €	5 009 266 €	1 570 700 €

4.9.3.2 Montants et forme des rémunérations variables, répartis entre paiements en espèces, en actions et titres adossés à des actions, et autres.

	Montant consolidé de la Part Variable	Part payée en espèces	Part payée en actions et titres adossés à des actions
Membres du Directoire de La Banque Postale	201 275€	100%	0%
Membres du COMEX (hors Dirigeants Mandataires sociaux), Directeur des Opérations Financières et opérateurs de marchés, Responsables de la filière Risques, Inspection Générale et Conformité de La Banque Postale	1 570 700 €	100%	0%

4.9.3.3 Montants des encours de rémunérations différées, réparties entre rémunérations acquises et non acquises

	Montant consolidé des rémunérations variables différées	Part acquise	Part non acquise
Membres du Directoire de La Banque Postale	0 €	N/A	N/A
Membres du COMEX (hors Dirigeants Mandataires sociaux), Directeur des Opérations Financières et opérateurs de marchés, Responsables de la filière Risques, Inspection Générale et Conformité de La Banque Postale	0 €	N/A	N/A

4.9.3.4 Montants des encours de rémunérations différées attribuées au cours de l'exercice, versées ou réduits, après ajustements en fonction des résultats

	Montant consolidé des rémunérations variables différées attribuées au cours de l'exercice	Montant consolidé des rémunérations variables différées versées ou réduits après ajustements en fonction des résultats
Membres du Directoire de La Banque Postale	0 €	25 139 €
Membres du COMEX (hors Dirigeants Mandataires sociaux), Directeur des Opérations Financières et opérateurs de marchés, Responsables de la filière Risques, Inspection Générale et Conformité de La Banque Postale	0 €	0 €

4.9.3.5 Paiements au titre de nouvelles embauches ou d'indemnités de départ ou de licenciement effectués au cours de l'exercice et le nombre de bénéficiaires de ces paiements

	Paiements au titre de nouvelles embauches	Montant brut des indemnités de fin de mandat social	Nombre de bénéficiaires
Membres du Directoire de La Banque Postale	Néant	Néant	Néant
Membres du COMEX (hors Dirigeants Mandataires sociaux), Directeur des Opérations Financières et opérateurs de marchés, Responsables de la filière Risques, Inspection Générale et Conformité de La Banque Postale	Néant	Néant	Néant

4.10. TABLE DE CONCORDANCE DU PILIER III

Article CRR	Thème	Chapitre 4 Gestion des risques	Page de l'actualisation du Document de référence	Ou page du Document de référence annuel
90 (CRDIV)	Rendement des actifs			Page 76
435	Objectifs et politiques de gestion des risques	Déclinaison opérationnelle du cadre réglementaire		Page 84
436	Champ d'application	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	Page 17	
437	Fonds propres	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	Page 19	
438	Exigences de fonds propres	Méthodologie actuelle utilisée pour le calcul des EFP Gestion du capital et adéquation des fonds propres	Page 24	
439	Exposition au risque de crédit et de contrepartie	Les risques de crédits	Page 28	
440	Coussins de fonds propres	Gestion du capital et adéquation des fonds propres		Page 90
441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Publication des indicateurs d'importance systémique mondiale		Page 103
442	Ajustements pour risque de crédit	Les risques de crédits		Page 103
443	Actifs non grevés	Les actifs grevés / non grevés		Page 123
444	Recours aux OEEC	Recours aux OEEC		Page 115
445	Exposition au risque de marché	Les risques de marché	Page 34	
446	Risque opérationnel	Les risques opérationnels		Page 131
447	Exposition sur actions du portefeuille hors négociation	Exposition aux actions du portefeuille hors négociation		Page 137
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Le risque de taux	Page 37	
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	Page 30	
450	Politique de rémunération		Page 41	
451	Levier	Les ratios prudentiels	Page 26	
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	NA		
453	Utilisation des techniques d'atténuation du risque de crédit	Atténuation du risque de crédit		Page 114
454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	NA		
455	Utilisation de modèles internes pour risque de marché	NA		

5. COMPTES CONSOLIDES

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Notes	30.06.2017	30.06.2016
Intérêts et produits assimilés (1)	3.1	2 181 951	2 347 431
Intérêts et charges assimilées (1)	3.1	(880 216)	(808 842)
Commissions (produits)	3.2	1 392 904	1 337 616
Commissions (charges)	3.2	(138 253)	(138 515)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	7 542	(57 072)
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	3.4	124 714	157 706
Produits des autres activités	3.5	542 526	549 736
Charges des autres activités	3.5	(423 070)	(413 664)
Produit net bancaire		**2 808 098**	**2 974 396**
Charges générales d'exploitation	3.6	(2 241 596)	(2 299 573)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(89 214)	(88 390)
Résultat brut d'exploitation		**477 288**	**586 433**
Coût du risque	3.7	(71 271)	(84 029)
Résultat d'exploitation		**406 017**	**502 404**
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	2.7	132 503	86 658
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(594)	(890)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		**537 927**	**588 172**
Impôts sur les bénéfices	3.8	(155 253)	(204 322)
Résultat net		**382 673**	**383 850**
Intérêts minoritaires		16 124	23 407
RESULTAT NET PART DU GROUPE		**366 549**	**360 443**
Résultat non dilué par action ordinaire (en euros)		10,42	10,24
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)		9,20	8,97

(1) Les intérêts négatifs 2016 ont été reclassés entre produits et charges

Bilan consolidé au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Notes	30.06.2017	31.12.2016
ACTIF			
Caisse, banques centrales		2 532 280	2 732 044
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2.1	12 900 741	12 329 901
Instruments dérivés de couverture		1 248 880	1 577 501
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	18 700 980	18 879 482
Prêts & créances sur les établissements de crédit	2.3	86 506 206	84 461 375
Prêts & créances sur la clientèle	2.4	81 510 948	78 783 991
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		96 235	137 559
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.5	21 462 642	22 270 714
Actifs d'impôts courants		166 402	339 671
Actifs d'impôts différés		73 474	84 450
Comptes de régularisation & actifs divers	2.6	3 210 442	3 412 488
Actifs non courant destinés à être cédés		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participations mises en équivalence	2.7	3 219 756	3 226 660
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles		646 080	661 900
Immobilisations incorporelles		534 298	519 456
Ecarts d'acquisition	2.8	160 227	160 227
TOTAL		**232 969 591**	**229 577 420**
PASSIF			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	2.1	511 186	600 095
Instruments dérivés de couverture		605 908	914 107
Dettes envers les établissements de crédit	2.9	17 096 978	19 003 276
Dettes envers la clientèle	2.10	182 031 616	175 994 407
Dettes représentées par un titre		10 413 555	10 483 528
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		791 793	1 050 505
Passifs d'impôts courants		9 321	17 489
Passifs d'impôts différés		125 746	123 126
Comptes de régularisation & passifs divers	2.11	4 859 815	4 965 332
Provisions techniques des entreprises d'assurance et comptabilité reflet	2.12	2 305 659	2 231 202
Provisions	2.13	525 122	590 190
Dettes subordonnées	2.14	3 902 680	3 780 398
Capitaux propres part du Groupe		**9 718 198**	**9 744 578**
Capital		4 046 408	4 046 408
Réserves consolidées et autres		4 214 375	3 821 817
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 090 866	1 182 528
Résultat de l'exercice		366 549	693 825
Intérêts minoritaires		**72 013**	**79 187**
TOTAL		**232 969 591**	**229 577 420**

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	30.06.2017	30.06.2016
RESULTAT NET	**382 673**	**383 850**
ELEMENTS RECYCLABLES EN RESULTAT	**(91 829)**	**200 343**
Ecarts de conversion	-	2
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	**(58 546)**	**123 492**
Variation de la réserve de réévaluation	(50 492)	254 355
Reclassement en résultat	(8 054)	(130 863)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	**(42 252)**	**168 218**
Variation de la réserve	(6 642)	168 218
Recyclage en résultat	(35 610)	-
Impôts différés	**34 493**	**(131 943)**
Elément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence *	(25 524)	40 576
ELEMENTS NON RECYCLABLES EN RESULTAT	**(48)**	**13**
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-	30
Autres variations	-	-
Impôts différés	**-**	**-**
Eléments de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence *	(48)	(17)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPOTS	**(91 877)**	**200 359**
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPOTS	**290 796**	**584 209**
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	**274 983**	**578 486**
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	**15 813**	**5 723**

* Montants présentés nets d'impôts différés.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital (1)	Prime d'émission	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées	Gains ou pertes net d'impôts comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
					Écarts actuariels	Réserves de conversion, Variation de juste valeur des instruments financiers (2)				
Capitaux propres retraités IFRS au 31 décembre 2015	**4 046 408**	**16 719**	**1 315 114**	**1 967 188**	**- 20 378**	**873 929**	**706 811**	**8 905 790**	**238 570**	**9 144 361**
Affectation du résultat 2015	-	-	513 695	193 116	-	-	- 706 811	-	-	-
Distribution 2016 au titre du résultat 2015	-	-	- 318 083	-	-	-	-	- 318 083	- 22 250	- 340 333
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	195 612	193 116	-	-	- 706 811	- 318 083	- 22 250	- 340 333
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	151 479	-	151 479	8 559	160 037
Résultat du 30 juin 2016	-	-	-	-	-	-	360 443	360 443	23 407	383 850
Sous-total	-	-	-	-	-	151 479	360 443	511 922	31 966	543 888
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (4)	-	-	-	- 77 485	- 15	26 161	-	- 51 339	- 207 924	- 259 262
Quote part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	1 094	- 17	40 576	-	41 653	-	41 653
Autres variations (3)	-	-	-	- 3 407	30	- 171	-	- 3 548	- 9 218	- 12 766
Capitaux propres IFRS au 30 juin 2016	**4 046 408**	**16 719**	**1 510 726**	**2 080 506**	**- 20 380**	**1 091 974**	**360 443**	**9 086 396**	**31 144**	**9 117 541**
Rémunération des Titres Supers Subordonnés	-	-	-	- 41 965	-	-	-	- 41 965	-	- 41 965
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	-	- 41 965	-	-	-	- 41 965	-	- 41 965
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	20 090	-	20 090	- 180	19 910
Résultat du second semestre	-	-	-	-	-	-	333 382	333 382	17 053	350 435
Sous-total	-	-	-	-	-	20 090	333 382	353 472	16 873	370 345
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (4)	-	-	-	- 2 521	-	-	-	- 2 521	- 802	- 3 323
Quote part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	2 750	- 344	96 883	-	99 289	-	99 289
Autres variations (3)	-	-	-	255 603	- 5 981	285	-	249 908	31 972	281 879
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2016	**4 046 408**	**16 719**	**1 510 725**	**2 294 374**	**- 26 705**	**1 209 233**	**693 825**	**9 744 578**	**79 187**	**9 823 765**
Affectation du résultat 2016	-	-	621 050	72 775	-	-	- 693 825	-	-	-
Distribution 2017 au titre du résultat 2016	-	-	- 312 101	-	-	-	-	- 312 101	- 12 338	- 324 439
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	308 949	72 775	-	-	- 693 825	- 312 101	- 12 338	- 324 439
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	- 66 090	-	- 66 090	-	- 66 090
Résultat du 30 juin 2017	-	-	-	-	-	-	366 549	366 549	16 124	382 673
Sous-total	-	-	-	-	-	- 66 090	366 549	300 459	16 124	316 583
Quote part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	413	- 48	- 25 524	-	- 25 159	-	- 25 159
Autres variations	-	-	6	10 415	-	-	-	10 421	- 10 960	- 539
Capitaux propres IFRS au 30 juin 2017	**4 046 408**	**16 719**	**1 819 680**	**2 377 976**	**- 26 752**	**1 117 618**	**366 549**	**9 718 198**	**72 013**	**9 790 211**

(1) Au 30 juin 2017, le capital de La Banque Postale est composé de 35 186 153 actions d'une valeur nominale de 115 euros.

(2) Les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres comprennent les réserves de conversion ; ces dernières proviennent des filiales étrangères consolidées par les groupes CNP Assurances et AEW Europe.

(3) Les autres variations observées au cours de l'exercice 2016 proviennent principalement d'un affinement de la méthodologie des puts sur minoritaires pour 301,7 M€ (dont +33,1 M€ impactant les minoritaires).

(4) Le rachat des minoritaires de l'entité La Banque Postale Prévoyance en 2016 a eu un impact global de -49,7 M€ sur les capitaux propres groupe, dont +34 M€ sur la quote-part des entreprises mises en équivalence.

Tableau des flux de trésorerie nette

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.
Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées ainsi que l'acquisition des intérêts minoritaires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles les titres relatifs à des participations stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » et les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

	30.06.2017	30.06.2016
Résultat avant impôts	**537 927**	**588 172**
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	89 126	88 514
- Variations des écarts d'acquisition et dépréciations des autres immobilisations	76	(122)
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	33 749	48 568
+/- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(132 503)	(86 658)
+/- Pertes nettes / gains des activités d'investissement	594	1 566
+/- Autres mouvements	208 040	279 276
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**199 082**	**331 144**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 555 138)	(898 074)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 628 296	1 240 280
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	202 665	(448 693)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(46 462)	699 473
- Impôts versés	99 051	(104 580)
= Augmentation (diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**1 328 412**	**488 406**
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	**2 065 421**	**1 407 723**
+/- Flux liés aux actifs financiers et participations	112 828	(186 764)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(95 748)	(95 761)
Total flux nets de trésorerie lies aux opérations d'investissement (B)	**17 080**	**(282 525)**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(324 429)	(340 300)
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	152 638	498 973
Total flux nets de trésorerie lies aux opérations de financement (C)	**(171 791)**	**158 673**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C)	**1 910 710**	**1 283 871**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	2 065 421	1 407 723
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	17 080	(282 525)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(171 791)	158 673
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	**12 232 749**	**5 220 102**
Caisse, banques centrales (actif et passif)	2 732 044	1 811 631
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 500 705	3 408 471
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	**14 143 459**	**6 503 976**
Caisse, banques centrales (actif et passif)	2 532 280	7 274 528
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	11 611 179	(770 552)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**1 910 710**	**1 283 871**

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

5.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Cadre juridique et financier

1 Faits marquants de la période

1.1 Emission obligataire subordonnée

Le 16 janvier 2017, la Banque Postale a procédé à une nouvelle émission à taux fixe de 150 M€ à échéance juin 2028. Cette opération vise à poursuivre le renforcement de ses fonds propres en lien avec l'évolution des ratios prudentiels.

1.2 Prises de participation dans Domiserve et KissKissBankBank & Co

La Banque Postale est devenue en mars 2017 actionnaire à 100% de la société Domiserve, spécialisée dans l'émission de titres CESU préfinancés et l'organisation de prestations de services à la personne. Les titres, d'une valeur de 15 millions d'euros, sont enregistrés en actifs financiers disponibles à la vente.

En juin 2017, La Banque Postale a annoncé la prochaine acquisition à 100% de la société KissKissBankBank & Co. Cette participation ne sera pas consolidée dans les comptes du groupe la Banque Postale.

1.3 Fait marquant de CNP Assurances : Prise de participation dans le Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Le 14 décembre 2016 a été signé un accord engageant entre EDF, Caisse des Dépôts et CNP Assurances pour l'acquisition par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances de 49,9 % du capital de Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Cette opération vise à apporter à RTE une gouvernance nouvelle afin d'accompagner durablement sa stratégie d'investissement pour l'optimisation des infrastructures de transport d'électricité, au service de la transition énergétique.

Au 31 mars 2017, la Caisse des dépôts et CNP Assurances sont devenues actionnaires de référence de RTE au côté d'EDF, à travers la création d'un holding commun détenu conjointement par EDF (50,1%) et par la Caisse des dépôts et CNP Assurances (49,9%). Cette prise de participation indirecte (via la société CTE) au capital de RTE se répartit à hauteur de 29,9% pour la Caisse des dépôts et de 20% pour CNP Assurances.

L'ensemble des conditions suspensives a été levé pour la finalisation de l'opération. Le prix d'acquisition de la quote-part de capital de CNP Assurances dans le holding CTE s'est élevé à 1 080 millions d'euros.

Le contrôle de RTE que se partagent ces trois actionnaires indirects est encadré par la réglementation et sous la supervision de la Commission de la Régulation de l'Energie (CRE). Un pacte a également été mis en place pour un exercice concerté des droits et obligations des actionnaires de CTE.

CNP Assurances détient une influence notable dans RTE. Toutefois, compte-tenu de l'affectation de cette participation presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

2 Evénements postérieurs à la clôture

Le Groupe La Banque Postale n'a pas identifié d'évènements postérieurs à la clôture.

NOTE 1. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.1. Cadre réglementaire

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le Groupe La Banque Postale établit, depuis le 1er janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n°2086/2004 de la Commission Européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions. Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur certaines des opérations de macro couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis en conformité avec IAS 34 Information financière intermédiaire. Ils comprennent une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Les états financiers intermédiaires résumés n'incluent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels complets établis en conformité avec les IFRS. Ils doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Ces états financiers consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire du 25 juillet 2017.

Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe a utilisé le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2017

Il n'y a pas eu de nouvelle norme ou de nouvelle interprétation d'application obligatoire au 1er janvier 2017 par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2016.

1.3. Normes et interprétations non encore appliquées

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 30 juin 2017. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'Union Européenne	Date d'entrée en vigueur (1)
Amendements IAS 7 « Initiatives concernant les informations à fournir »	Non adopté	1er janvier 2017
Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés au titre des pertes latentes »	Non adopté	1er janvier 2017
Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014-2016	Non adopté	1er janvier 2017/2018
IFRS 9 « Instruments financiers »	22 novembre 2016	1er janvier 2018
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »	22 septembre 2016	1er janvier 2018
Amendements à IFRS 15 « Report au 1er janvier 2018 »	22 septembre 2016	1er janvier 2018
Clarifications IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »	Non adopté	1er janvier 2018
Amendement à IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »	Non adopté	1er janvier 2018
Amendements à IFRS 4 « Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 »	Non adopté	1er janvier 2018
Amendements à IAS 40 «Transferts d'immeubles de placement»	Non adopté	1er janvier 2018
IFRS 16 «Contrats de location »	Non adopté	1er janvier 2019
IFRS 17 «Contrats d'assurance »	Non adopté	1er janvier 2021
IFRIC 22 : « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »	Non adopté	1er janvier 2018
IFRIC 23 : « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »	Non adopté	1er janvier 2019
Amendement à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »	Non adopté	Reporté à une date indéterminée
Date d'entrée en vigueur des modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28	Non adopté	Reporté à une date indéterminée
IFRS 14 «Comptes de report réglementaires»	Adoption différée	1er janvier 2016

(1) *Sous réserves d'adoption par l'Union Européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :*

Au 30 juin 2017, le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes.

IFRS 9 Instruments financiers

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers » doit remplacer la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Elle définit des nouvelles règles de classement et d'évaluation des instruments financiers, une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couvertures affectées.

  La norme IFRS 9 a été adoptée le 22 novembre 2016 par l'Union Européenne et sera d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018.

  Classement et évaluation selon IFRS 9

  Selon la norme IFRS 9, les actifs financiers seront classés au coût amorti, à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres (recyclables ou non recyclables) ou en juste valeur par le résultat. La classification d'un actif financier dans chaque catégorie sera effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du «Prêt basique»).

  Les instruments de dette dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») seront classés :

  - Au coût amorti si l'objectif du modèle de gestion consiste à conserver les actifs financiers pour collecter les flux de trésorerie contractuels
  - A la juste valeur par capitaux propres recyclables si l'objectif du modèle de gestion est de détenir les actifs financiers pour collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs.

Tous les instruments de dette qui ne pourront pas être classés au coût amorti ou en juste valeur par les capitaux propres, ou bien qui sont détenus à des fins de transaction, seront classés en juste valeur par le résultat.

Les placements dans des instruments de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le résultat, à l'exception de ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels la norme offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, les gains ou les pertes latentes comptabilisés en capitaux propres ne pourront pas être recyclés en résultat en cas de cession.

Au sein du groupe La Banque Postale, en ce qui concerne le critère du « prêt basique », les études ont notamment consisté à analyser par type d'instruments les clauses contractuelles (par exemple les clauses de remboursement anticipé ou les clauses de passage à taux fixe) pouvant ne pas correspondre uniquement à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Sur la base de ces études et compte tenu des modèles de gestion existants à ce jour, les principaux reclassements seraient les suivants :

- Pour l'essentiel, les prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit devraient rester comptabilisés au coût amorti, à l'exception de ceux qui ne respectent pas le critère du « prêt basique » et qui devront être comptabilisés à la juste valeur par le résultat. Ces prêts et créances reclassés concernent des encours peu significatifs.
- Les opérations d'origination de crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions vers Caffil classées en prêts et créances selon IAS 39 y compris leur effet couverture de juste valeur seront classées selon un modèle de gestion de type transaction au 1er janvier 2018 dans le cadre de la FTA (First Time Application) IFRS 9, dont l'effet sera un reclassement dans un agrégat des états financiers de juste valeur par le résultat.
- En ce qui concerne les portefeuilles de titres, les parts d'OPCVM qui étaient classées en actifs disponibles à la vente sous IAS 39 et qualifiées d'instruments de dette ne respectant pas le « test SPPI » sous IFRS 9 devront être comptabilisées à la juste valeur par le résultat.
- Egalement, les investissements dans les instruments de capitaux propres de type actions ou dans des titres de dette ne respectant pas le critère du « prêt basique » devront être comptabilisés à la juste valeur par le résultat.
- Par exception, La Banque Postale pourra classer à la juste valeur par capitaux propres non recyclables certains titres de participation non consolidés.

Globalement, le groupe s'attend à des impacts limités en terme de classement des actifs financiers.

Par ailleurs, un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'automatisation du test dit du « prêt basique » sur le périmètre des titres de dette cotés est en cours de spécification.

En ce qui concerne les passifs financiers, la norme impose désormais, pour les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option, la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en capitaux propres non recyclables, sauf dans le cas où ce traitement créerait ou accroîtrait une non-concordance comptable. Cette disposition peut être appliquée par anticipation, pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2018.

La Banque Postale en lien avec son actionnaire La Poste a décidé d'appliquer les dispositions relatives aux passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par option de manière anticipée, à compter de l'exercice 2016. L'application par anticipation de cette disposition a un impact limité sur les comptes.

Dépréciation selon IFRS 9

La nouvelle méthodologie de provisionnement est désormais orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues et non plus seulement avérées.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement qui s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, ainsi que les engagements de financement et les engagements de garantie.

Les principes actuels de provisionnement appliqués au sein du Groupe La Banque Postale conduisent à la comptabilisation de dépréciations d'actifs sur base individuelle et collective. Les provisions individuelles sont constatées au niveau d'un actif dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur. Les provisions collectives sont des provisions statistiques. Elles visent à couvrir les indications objectives de perte de valeur, identifiées au niveau d'un portefeuille mais ne pouvant être allouées individuellement.

En application de la norme IFRS 9, de nouvelles dépréciations, correspondant aux pertes de crédit attendues à un an, seront constatées sur les encours dès leur entrée au bilan et au hors-bilan pour les engagements de financement, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Ces encours relèveront du « Bucket 1 ».

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit aura été identifiée depuis leur date de première comptabilisation devront faire l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument. Ces encours relèveront du « Bucket 2 ».

Les critères d'identification des actifs dépréciés (relevant du « Bucket 3 ») seront analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Par ailleurs, les méthodologies développées dans le cadre d'IFRS 9 prendront en considération les évènements passés tels que des historiques de pertes, les conditions actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique (notion de « forward-looking »).

La Banque Postale a entrepris dans le cadre du programme IFRS 9 de s'appuyer sur le dispositif existant de gestion des risques. Des travaux importants de développement informatique sont en cours, tant au niveau centralisé qu'au niveau des filiales en ce qui concerne la collecte des données, pour le calcul et la comptabilisation des dépréciations relevant du « Bucket 1 » et du « bucket 2 ». Ces dépréciations seront calculées de manière centralisée pour l'ensemble du groupe, à l'exception de certaines filiales. Ces filiales respecteront la méthodologie de dépréciation définie par la direction centrale, afin que soit assurée la cohérence des méthodes dans l'ensemble du groupe LBP.

En ce qui concerne la mesure de la dégradation significative du risque de crédit, les travaux menés au sein du Groupe ont visé principalement à définir la frontière entre les buckets 1et 2.

La composante « forward-looking » sera obtenue au travers d'une approche multi-scénarios modélisée. La dépréciation finale correspondra à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario.

Ce modèle de provisionnement, fondé sur les pertes de crédit attendues et s'appliquant désormais à tous les actifs financiers, présentera un impact limité dans les capitaux propres au moment du bilan d'ouverture et une probable augmentation du cout du risque de crédit en cohérence avec l'évolution des encours.

Couverture

La norme IFRS 9 ne couvre que les opérations de micro-couverture. Elle étend les possibilités de stratégies de couverture, avec notamment davantage d'éléments éligibles à la comptabilité de couverture et un allégement des exigences relatives à l'efficacité d'une relation de couverture.

Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continueront à s'appliquer.

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture.

L'opportunité de maintenir les principes d'IAS 39 en ce qui concerne la comptabilité de couverture a été retenue par le Groupe.

En date de première application

Les dispositions d'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation, ainsi que la dépréciation devront être appliquées de manière rétrospective selon IAS 8.

La norme prévoit quelques dispositions simplificatrices concernant l'évaluation rétrospective de certains éléments.

Par ailleurs, IFRS 9 autorise une exemption de l'obligation (telle que définie par IFRS 7) de retraiter les informations comparatives.

Organisation du projet IFRS 9 au sein de la Banque Postale

Le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9 a porté initialement sur l'analyse de la norme et la réalisation d'un diagnostic visant à identifier les différents impacts et travaux à mener, pour les volets classement et provisionnement.

Une structure de projet permettant la conduite de changement, autant d'un point de vue opérationnel que dans les systèmes d'information, a été mise en place pour garantir les évolutions dans le calendrier d'application, soit le 1er janvier 2018.

La Direction Financière pilote, en lien fort avec la Direction des risques groupe, le programme IFRS 9 pour l'ensemble du Groupe dans le cadre d'une gouvernance globale.

IFRS 15

- La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » a été adoptée par l'Union européenne le 22 septembre 2016. Les amendements qui apportent des précisions complémentaires publiés en avril 2016 par l'IASB n'ont pas encore été approuvés par l'Union Européenne. La norme IFRS 15 remplacera les normes relatives à la comptabilisation du revenu, à savoir, les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les interprétations liées à ces deux normes. La norme IFRS 15 sera d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018.

  Cette norme définit un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de biens, les prestations de services et les contrats à long terme. Les revenus relatifs aux instruments financiers (couverts par IAS 39 / IFRS 9), aux contrats d'assurance (couverts par IFRS 4) et aux contrats de location (couverts par IAS 17) n'entrent pas dans le champ d'application de cette norme. Selon la

norme IFRS 15, la comptabilisation du revenu doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle l'entité s'attend avoir droit en échange de ces biens et services.

Au niveau du Groupe, les revenus concernés sont principalement des prestations de services donnant lieu à la comptabilisation de produits de commissions (commissions liées aux cartes bancaires, commissions de gestion d'actifs, commissions perçues lors de l'octroi d'un crédit mais qui ne sont pas intégrées au taux d'intérêt effectif).

L'analyse des impacts de la norme IFRS 15 attendus sur les états financiers du Groupe est en cours de finalisation. Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs.

IFRS 16

- La norme IFRS 16 « Contrats de location » a été publiée en janvier 2016 pour une première application au 1er janvier 2019, sous réserve de son adoption par l'Union européenne. Cette norme remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » ainsi que les interprétations liées à la comptabilisation de tels contrats. L'application rétrospective de cette norme à l'exercice 2018 sera nécessaire afin de disposer d'une information financière comparable.

  Selon la norme IFRS 16, un contrat est un contrat de location lorsqu'un actif peut être identifié et que le preneur contrôle le droit d'usage exclusif de cet actif. Tout contrat de location implique chez le preneur la comptabilisation au bilan d'un droit d'usage à l'actif, et d'une dette au passif correspondant à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Le droit d'usage à l'actif sera amorti linéairement et la dette financière selon la méthode du cout amorti sur la durée du contrat. En ce qui concerne les bailleurs, la nouvelle norme reprend pour l'essentiel le modèle actuel.

  Les impacts de la norme IFRS 16 sur les états financiers du Groupe sont en cours d'analyse.

1.4. Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction d'exercer son jugement, de procéder aux meilleures estimations possibles et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs définitives de ces éléments pourront être différentes de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux ayant affecté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

NOTE 2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

	30.06.2017			31.12.2016		
(en milliers d'euros)	Transaction	Option juste valeur	TOTAL	Transaction	Option juste valeur	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	1 870 230	-	1 870 230	722 554	-	722 554
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 499 106	-	10 499 106	11 030 946	-	11 030 946
Actions et autres titres à revenu variable	54 487	-	54 487	44 358	-	44 358
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**12 423 823**	**-**	**12 423 823**	**11 797 858**	**-**	**11 797 858**
Dettes représentées par un titre	-	4 538	4 538	-	4 548	4 548
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	**-**	**4 538**	**4 538**	**-**	**4 548**	**4 548**

Dérivés détenus à des fins de transaction

	30.06.2017		31.12.2016	
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	420 123	416 064	504 916	500 638
Instruments dérivés de crédit	-	8 167	-	3 954
Instruments dérivés de change	52 314	55 147	22 809	60 435
Autres instruments dérivés	4 481	27 270	4 318	30 520
Dérivés de transaction à la juste valeur par le résultat	**476 918**	**506 648**	**532 043**	**595 547**

	30.06.2017		31.12.2016	
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Total Actifs et Passifs à la juste valeur par le résultat	**12 900 741**	**511 186**	**12 329 901**	**600 095**

	30.06.2017		31.12.2016	
(en milliers d'euros)	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Opérations conditionnelles	**4 481**	**27 270**	**4 318**	**30 520**
Options de taux	4 481	27 270	4 318	30 520
Autres dérivés	**472 437**	**479 378**	**527 725**	**565 027**
Contrat de change	52 314	55 147	22 809	60 435
Swaps de taux	420 123	416 064	504 916	500 638
Dérivés de crédit	-	8 167	-	3 954
TOTAL	**476 918**	**506 648**	**532 043**	**595 547**

2.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Effets publics et valeurs assimilées	6 975 579	7 526 356
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 351 497	10 014 086
Actions et autres titres à revenu variable	1 234 716	1 220 049
Titres de participation non consolidés	139 188	118 991
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	**18 700 980**	**18 879 482**
Dont gains et pertes latents nets sur titres à revenu fixe (en réserves)	*220 668*	*246 649*
Dont gains et pertes latents nets sur titres à revenu variable (en réserves)	*62 407*	*53 899*

Détail des titres de participation non consolidés

(en milliers d'euros)	30.06.2017					31.12.2016
	Valeur comptable des titres	Avances et créances rattachées	Dépréciations	Valeur nette	Quote part de capital en %	Valeur nette des titres
Crédit Logement	91 045	-	-	91 045	6,00%	91 045
Domiserve	15 000	-	-	15 000	100,00%	-
STET	6 917	-	-	6 917	5,01%	6 917
Ezyness	5 200	-	-	5 200	100,00%	40
BPIfrance Financement	4 462	-	-	4 462	0,15%	4 462
Mandarine Gestion	3 948	-	-	3 948	13,64%	3 948
Transactis	2 474	-	-	2 474	50,00%	2 474
Titres cadeaux SAS	2 493	-	(293)	2 200	50,00%	2 200
LBP Protection	2 183	-	-	2 183	100,00%	2 183
EPF	1 339	-	(1 339)	-	5,63%	-
Autres	6 496	500	(1 237)	5 759		5 722
Total des participations et avances	**141 557**	**500**	**(2 869)**	**139 188**		**118 991**

Les titres de participation non consolidés qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût. Leur montant s'élève à 42 102 K€ au 30 juin 2017 contre 21 905 K€ au 31 décembre 2016.

2.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	240 515	190 726
Comptes et prêts	85 058 744	82 712 054
Titres reçus en pension livrée	360 396	765 380
Prêts subordonnés et participatifs	190 752	190 186
Dépréciations	-	-
Comptes et prêts sur établissements de crédit et assimilés	**85 850 407**	**83 858 346**
Titres assimilés à des prêts et créances	**655 799**	**603 029**
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	**86 506 206**	**84 461 375**

Les fonds du Livret A, du Livret de Développement Durable et du Livret d'Epargne Populaire centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations et présentés sur la ligne « comptes et prêts » s'élèvent à 71 017 M€ au 30 juin 2017 pour 70 652 M€ au 31 décembre 2016.

2.4. Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs clientèle*	782 412	759 342
Affacturage	1 318 722	817 906
Prêts à terme auprès de la clientèle financière	182 196	184 412
Crédits de trésorerie	5 006 263	4 931 664
Crédits à l'habitat	57 799 573	55 948 430
Crédits aux personnes morales	7 231 796	5 925 845
Crédits au secteur public local	5 352 825	5 678 991
Autres concours à la clientèle	59 633	65 441
Titres reçus en pension livrée	34 090	806 660
Dépréciations	(527 300)	(505 419)
Prêts et créances sur la clientèle	**77 240 210**	**74 613 272**
Opérations de location financement	2 111 558	2 050 516
Dépréciations	(10 271)	(10 624)
Opérations de location financement	**2 101 287**	**2 039 892**
Titres assimilés à des prêts et créances	2 169 451	2 130 827
Dépréciations	-	-
Titres assimilés à des prêts et créances	**2 169 451**	**2 130 827**
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	**81 510 948**	**78 783 991**

* Les différés de paiement sur carte sont présentés avec les comptes ordinaires débiteurs.

2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Effets publics et valeurs assimilées	19 115 161	19 884 925
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 347 481	2 385 789
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	**21 462 642**	**22 270 714**

2.6. Comptes de régularisation & actifs divers

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	226 746	295 479
Comptes d'encaissement	21 315	33 868
Autres comptes de régularisation	970 052	873 724
Comptes de régularisation	**1 218 113**	**1 203 071**
Débiteurs divers et dépôts de garanties versés	1 406 445	1 733 809
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2 964	3 740
Dépréciations	(5 595)	(4 528)
Actifs divers	**1 403 814**	**1 733 021**
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4 912	3 609
Autres actifs d'assurance	583 603	472 787
Autres actifs d'assurance et part des réassureurs dans les provisions techniques	**588 515**	**476 396**
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**3 210 442**	**3 412 488**

2.7. Participations mises en équivalence

(en milliers d'euros)	30.06.2017 Valeur de mise en équivalence	30.06.2017 Dont Résultat	31.12.2016 Valeur de mise en équivalence	31.12.2016 Dont Résultat
Groupe CNP Assurances	3 170 730	130 994	3 175 682	189 187
AEW Europe	49 026	1 509	50 978	1 794
PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	**3 219 756**	**132 503**	**3 226 660**	**190 981**

Les données publiées par le Groupe CNP Assurances font apparaître un total de bilan de 421 139 M€ , un chiffre d'affaires de 16 371 M€ et un résultat net (part du Groupe) de 657 M€ au 30 juin 2017.
La valeur boursière de CNP Assurances est de 13 495,5 M€ au 30 juin 2017.

L'écart d'acquisition de AEW Europe est intégré dans la quote-part de mise en équivalence conformément aux règles comptables en vigueur.

2.8. Écarts d'acquisition

Flux de la période

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Valeur nette au 1er janvier	**160 227**	**190 510**
Ecarts résultant de prises de participation	-	-
Cessions (1)	-	(30 283)
Dépréciations de la période	-	-
Autres mouvements	-	-
Valeur nette au 30 juin	**160 227**	**160 227**

(1) Cession de Ciloger en 2016

Écarts d'acquisition détaillés

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Groupe Tocqueville Finance	27 498	27 498
La Banque Postale Asset Management	38 429	38 429
La Banque Postale Prévoyance	94 300	94 300
Easybourse	4 722	4 722
Total des écarts d'acquisition bruts	**164 949**	**164 949**
Dépréciation des écarts d'acquisition	(4 722)	(4 722)
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	**160 227**	**160 227**

2.9. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires créditeurs	588 204	670 827
Comptes et emprunts	1 656 213	2 652 095
Titres donnés en pension livrée	14 844 160	15 652 896
Autres sommes dues	8 401	27 458
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	**17 096 978**	**19 003 276**

2.10. Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Livret A	60 188 418	59 574 992
Plan et Compte Epargne Logement	32 158 461	31 947 439
Autres comptes à régime spécial	21 970 961	21 743 714
Comptes d'épargne à régime spécial	**114 317 840**	**113 266 145**
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	61 296 129	58 865 617
Titres et valeurs données en pension	5 445 973	2 744 424
Comptes à terme	193 087	389 318
Emprunts clientèle financière	280 681	129 580
Autres sommes dues	497 906	599 323
Dettes envers la clientèle	**67 713 776**	**62 728 262**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**182 031 616**	**175 994 407**

2.11. Comptes de régularisation & passifs divers

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Charges à payer & Produits constatés d'avance	525 059	521 555
Autres comptes de régularisation	1 606 844	1 487 544
Comptes de régularisation	**2 131 903**	**2 009 099**
Dettes de titres	302 156	302 171
Dépôts de garanties reçues	1 264 436	1 508 563
Créditeurs divers	938 878	970 926
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	8 069	7 837
Passifs divers	**2 513 539**	**2 789 497**
Autres passifs d'assurance	214 374	166 736
Autres passifs d'assurance	**214 374**	**166 736**
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**4 859 815**	**4 965 332**

2.12. Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Provisions techniques vie	801 419	778 580
Provisions techniques non vie	520 973	506 057
Provisions pour égalisation	9 133	15 746
Autres provisions	868 083	819 902
PROVISIONS TECHNIQUES	**2 199 608**	**2 120 285**

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Participation différée passive aux bénéfices	106 051	110 917
COMPTABILITE REFLET	**106 051**	**110 917**

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

Il s'agit des provisions constituées principalement par La Banque Postale Prévoyance et par La Banque Postale Assurances IARD.

2.13. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises	Reprises non util.	Autres	30.06.2017
Provisions sur avantages au personnel	26 118	1 387	(104)	(11)	239	27 629
Provisions pour risques Epargne Logement (1)	362 287	-	(52 078)	-	-	310 209
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	8 041	2 334	(3 334)	(292)	318	7 067
Autres provisions	193 744	17 990	(2 539)	(28 829)	(149)	180 217
PROVISIONS	**590 190**	**21 711**	**(58 055)**	**(29 132)**	**408**	**525 122**

(1) La Banque Postale a revu les paramètres de la composante épargne du modèle de calcul de la provision Epargne Logement

2.14. Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
Dettes subordonnées [1]	3 902 680	3 780 398
TOTAL	**3 902 680**	**3 780 398**

(en milliers d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Devise d'origine	30.06.2017
Dette subordonnée à terme (2)	30.11.2010	30.11.2020	EUR	750 000
Dette subordonnée à terme (2)	23.04.2014	23.04.2026	EUR	750 000
Dette subordonnée à terme (3)	19.11.2015	19.11.2027	EUR	750 000
Dette subordonnée à terme (4)	09.06.2016	09.06.2028	EUR	500 000
Dette subordonnée à terme (4)	05.10.2016	05.10.2028	EUR	100 000
Dette subordonnée à terme (5)	16.01.2017	16.06.2028	EUR	150 000
Dette subordonnée perpétuelle (6)	13.12.2013		EUR	800 000
TOTAL				**3 800 000**

(1) Valeur au bilan y compris effet de couverture et coupons courus.

(2) L'émission comporte un mécanisme de conversion en dette senior en cas de déqualification réglementaire de l'instrument avec réduction du coupon de 30 points de base.

(3) La Banque Postale a procédé en 2015 à une émission obligataire d'un montant de 750M€ de titres Tier II.

(4) La Banque Postale a procédé en 2016 à deux émissions obligataires de 500M€ et 100 M€ à maturité 12 ans.

(5) Cf. Faits marquants de la période

(6) Emission d'une dette perpétuelle convertible en actions et remboursable en cas d'évolution fiscale, comptable, réglementaire ou encore à la date de premier call. Cette dette est admise réglementairement dans les fonds propres durs (Tier 1). Les coupons sont payables annuellement.

NOTE 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Intérêts, produits et charges assimilés

	30.06.2017		30.06.2016	
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires (1)	582 701	(34 380)	585 454	(31 974)
dont intérêts négatifs	*68 065*	*(28 703)*	*26 522*	*(7 984)*
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle (1)	977 667	(691 164)	1 146 567	(662 907)
dont intérêts négatifs	*8 636*	*(143)*	*5 042*	*(1 791)*
Intérêts sur opérations de couverture	179 466	(72 870)	162 661	(46 874)
Intérêts sur actifs disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance	441 908	-	452 552	-
Intérêts sur dettes représentées par un titre	209	(81 802)	197	(67 087)
Produits et charges d'intérêts	**2 181 951**	**(880 216)**	**2 347 431**	**(808 842)**
Produits et charges d'intérêts nets	**1 301 735**		**1 538 589**	

(1) Les intérêts négatifs ont été isolés et reclassés entre Produits et Charges au 30.06.2016.

Le montant des intérêts et de la rémunération perçus au titre de la centralisation des fonds du Livret A, du Livret de Développement Durable et du Livret d'Epargne Populaire s'élève à 484 M€ au 30 juin 2017 pour 534 M€ au 30 Juin 2016.

3.2. Commissions

	30.06.2017		30.06.2016	
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	37 338	(1 532)	23 348	(1 460)
Commissions sur opérations avec la clientèle	693 855	(70 663)	709 287	(31 212)
Commissions sur prestations de services financiers	389 532	(26 891)	362 118	(67 628)
Commissions sur opérations sur titres	190 480	(9 287)	162 118	(13 976)
Commissions sur prestations assurance	50 702	(29 730)	49 111	(23 927)
Commissions sur instruments financiers	-	(142)	-	(307)
Autres commissions	30 997	(8)	31 634	(5)
Produits et charges de commissions	**1 392 904**	**(138 253)**	**1 337 616**	**(138 515)**
Commissions nettes	**1 254 651**		**1 199 101**	

3.3. Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30.06.2017	30.06.2016
Résultat net sur actif financier de transaction (hors dérivé)	(7 864)	861
Résultat net sur instruments de dérivés de transaction	20 782	(56 741)
Résultat net de réévaluation des éléments couverts et instruments dérivés de couverture	(3 302)	(87)
Résultat sur actif financier à la juste valeur sur option	-	96
Résultat sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(2 074)	(1 201)
GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**7 542**	**(57 072)**

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30.06.2017	30.06.2016
Plus-values de cessions sur titres à revenus fixes	270 792	66 054
Moins-values de cession sur titres à revenus fixes	(188 473)	(45 258)
Dividendes et revenus assimilés	23 876	16 674
Plus-values de cession sur titres à revenus variables (1)	21 617	136 351
Moins-values de cession sur titres à revenus variables et perte de valeur	(3 098)	(16 186)
Plus ou moins values de cession des prêts et créances	-	71
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	**124 714**	**157 706**

(1) dont plus-value sur titres Visa Europe pour 106,9 M€ au 30 juin 2016

3.5. Produits et charges des autres activités

	30.06.2017		30.06.2016	
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits rétrocédés, charges refacturées, transfert de charges	22 969	-	9 562	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	90 892	(140 054)	130 402	(120 427)
Produits et charges d'assurance	412 904	(265 567)	394 859	(271 255)
Provisions aux autres charges d'exploitation	15 761	(17 449)	14 913	(21 982)
Produits et charges des autres activités	**542 526**	**(423 070)**	**549 736**	**(413 664)**
PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS	**119 456**		**136 072**	

3.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30.06.2017	30.06.2016
Frais de personnel	**(237 870)**	**(239 556)**
Impôts et taxes (2)	(32 626)	(56 221)
Services extérieurs	(1 826 449)	(1 882 475)
Autres charges (1) (2)	(144 651)	(121 320)
Autres charges générales d'exploitation	**(2 003 726)**	**(2 060 017)**
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(2 241 596)**	**(2 299 573)**

(1) Inclus le Fonds de Résolution Unique et le Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution

(2) Les cotisations 2016 des organes de tutelle ont été reclassées de "Impôts et taxes" vers "Autres charges" pour un montant de 37 393 K€

3.7. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30.06.2017	30.06.2016
Dotations aux dépréciations clientèle	(126 948)	(165 346)
Reprises de dépréciations clientèle	102 652	131 871
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(39 146)	(43 121)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(9 580)	(10 627)
Récupération sur créances amorties	2 997	3 085
Reprises de dépréciations sur actifs financiers en souffrance	-	135
Dotations / reprises aux autres dépréciations	(1 246)	(26)
COUT DU RISQUE	**(71 271)**	**(84 029)**

3.8. Impôts sur les bénéfices et impôts différés

(en milliers d'euros)	30.06.2017	30.06.2016
Impôts courants	(104 147)	(168 275)
Impôts différés	(51 106)	(36 047)
IMPÔTS	**(155 253)**	**(204 322)**

Les impôts différés sont généralement constatés au taux de 34,43 % pour les échéances jusqu'au 31/12/2019. Les impôts différés se dénouant en 2020 et au-delà sont constatés au taux de 28,92% selon les dispositions de l'article 11 de la Loi de Finances pour 2017.

Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30.06.2017		30.06.2016	
Résultat net part de Groupe	**366 549**		**360 443**	
Part des intérêts minoritaires	16 124		23 407	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(132 503)		(86 658)	
Charge d'impôt	155 253		204 322	
Résultat comptable avant impôt	**405 423**	**34,43%**	**501 514**	**34,43%**
Charge d'impôt théorique	**(139 587)**		**(172 671)**	
Effets des différences permanentes	(11 475)	2,83%	12 083	-2,41%
Effets des taux d'imposition	1 822	-0,45%	-	0,00%
Effet de l'imposition des dividendes	(5 394)	1,33%	(7 236)	1,44%
Autres effets	(620)	0,15%	(36 498)	7,28%
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	**(155 253)**	**38,29%**	**(204 322)**	**40,74%**

NOTE 4. ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus :

(en milliers d'euros)	30.06.2017	31.12.2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	305 882	449 555
En faveur de la clientèle	20 843 995	19 637 367
Total des engagements de financement donnés	**21 149 877**	**20 086 922**
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 285 186	1 806 932
Reçus de la clientèle	2 205 056	1 500 012
Total des engagements de financement reçus	**4 490 242**	**3 306 944**
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
En faveur d'établissement de crédit et assimilés	442 164	301 171
En faveur de la clientèle *	1 991 957	2 234 268
Total des engagements de garantie donnés	**2 434 121**	**2 535 439**
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	30 613 899	29 093 928
Reçus de la clientèle	9 279 749	7 857 843
Total des engagements de garantie reçus	**39 893 648**	**36 951 771**
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres à livrer	4 007 176	2 063 344
Total des engagements donnés sur titres	**4 007 176**	**2 063 344**
Titres à recevoir	789 362	339 744
Total des engagements reçus sur titres	**789 362**	**339 744**
AUTRES ENGAGEMENTS		
Total des autres engagements donnés	**9 130 696**	**8 252 700**
Total des autres engagements reçus	**1 729 544**	**1 425 694**

* Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par des entités du Groupe.

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 30 juin 2017 à 279 M€. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2016 à 289 M€.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

Juste valeur des actifs reçus en garantie et dont le Groupe peut disposer

La juste valeur des titres reçus en pension livrée s'élève à 394 M€ au 30 juin 2017 (contre 1 572 M€ au 31 décembre 2016).
Les appels de marge sur les titres mis en pension et les dérivés représentent un montant de 1 260 M€ au 30 juin 2017 (contre 1 505 M€ au 31 décembre 2016).

Autres engagements donnés

Il s'agit principalement du montant des titres nantis au profit de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'engagement de financement reçu de cette dernière (financement 3G). Cet engagement de garantie donné est enregistré pour la valeur de marché des titres nantis avant prise en compte des « haircuts » différenciés pour les titres et les créances. Cet engagement donné (1 061 M€) vient en contrepartie d'un engagement de financement reçu (1 005 M€) de la Banque de France (financement 3G).

Les autres engagements enregistrent également le nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) pour un montant de 7 855 M€.

Autres engagements reçus

La Banque Postale a reçu en collatéral Titres 323 M€ au 30 juin 2017 contre 292 M€ au 31 décembre 2016.

NOTE 5. JUSTE VALEUR D'ELEMENTS DU BILAN

5.1. Juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti.

	30.06.2017		31.12.2016	
(en milliers d'euros)	Montant au bilan	Juste valeur	Montant au bilan	Juste valeur
ACTIF				
Prêts et créances sur les établissements de crédits	86 506 206	86 566 125	84 461 375	84 498 930
Prêts et créances sur la clientèle	81 510 948	84 289 458	78 783 991	82 503 722
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	21 462 642	23 667 651	22 270 714	25 347 955
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit	17 096 978	17 128 836	19 003 276	18 851 002
Dettes envers la clientèle (1)	182 031 616	182 043 502	175 994 407	176 009 862
Dettes représentées par un titre	10 413 555	10 416 288	10 483 528	10 400 522
Dettes subordonnées	3 902 680	4 157 301	3 780 398	3 780 398

(1) Le montant de la juste valeur des dettes envers la clientèle au 31 décembre 2016 a été corrigé pour 2.955 M€.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible duration (obligation pour le client de redevenir créditeur en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur la base des taux de cessions internes.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'Epargne Populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (via l'option *« carve out »*).

Instruments de dettes détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés est déterminée par actualisation des flux futurs au taux du marché en vigueur à la date de clôture.

Tous ces instruments sont considérés comme de niveau 2, les paramètres les plus significatifs au regard de la valeur de marché de ces instruments étant considérés comme observables indirectement.

5.2. Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisée au bilan

Les instruments financiers sont présentés selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques ;

  Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (futurs, options…).

- niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

  Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif. Ce classement concerne les swaps de taux, caps, floors…

- niveau 3 : Instruments valorisés à l'aide de données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

  Il s'agit principalement des titres de participation non cotés.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Les titres de participation non consolidés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Actifs financiers

(en milliers d'euros)	30.06.2017 Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	30.06.2017 Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	30.06.2017 Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	31.12.2016 Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	31.12.2016 Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	31.12.2016 Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
Effets publics et valeurs assimilées	1 870 230	-	-	552 270	170 284	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 912 656	8 586 450	-	2 694 228	8 336 718	-
Actions et autres titres à revenu variable	54 487	-	-	44 358	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**3 837 373**	**8 586 450**	**-**	**3 290 856**	**8 507 002**	**-**
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	420 123	-	-	504 916	-
Instruments dérivés de cours de change	-	52 314	-	-	22 809	-
Instruments dérivés sur actions et indices	-	4 481	-	-	4 318	-
Dérivés de transaction	**-**	**476 918**	**-**	**-**	**532 043**	**-**
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	1 241 750	-	-	1 559 775	-
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	**-**	**1 241 750**	**-**	**-**	**1 559 775**	**-**
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	7 130	-	-	17 725	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	**-**	**7 130**	**-**	**-**	**17 725**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	6 637 326	338 254	-	7 491 245	35 112	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 154 861	196 635	-	9 794 248	219 838	-
Actions et autres titres à revenu variable	745 123	227 365	262 228	747 430	221 040	251 579
Titres de participation non consolidés	-	-	139 188	-	-	118 992
Actifs financiers disponibles à la vente	**17 537 310**	**762 254**	**401 416**	**18 032 923**	**475 990**	**370 571**

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : 339 M€ (3 titres à revenu fixe dont les prix ne sont plus représentatifs d'un prix coté sur le marché actif).

Transfert du niveau 2 vers le niveau 1 : 24 M€ (2 titres à revenu fixe dont les transactions répondent désormais aux conditions de volume et de fréquence).

Passifs financiers

(en milliers d'euros)	30.06.2017 Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	30.06.2017 Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	30.06.2017 Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	31.12.2016 Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	31.12.2016 Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	31.12.2016 Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
Dettes représentées par un titre	-	4 538	-	-	4 548	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	**-**	**4 538**	**-**	**-**	**4 548**	**-**
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	416 064	-	-	500 638	-
Instruments dérivés de cours de change	-	55 147	-	-	60 435	-
Autres instruments dérivés	-	22 256	-	-	25 388	-
Instruments dérivés de crédit	-	8 167	-	-	3 954	-
Instruments dérivés sur actions et indices	-	5 014	-	-	5 132	-
Instruments dérivés de transaction	**-**	**506 648**	**-**	**-**	**595 547**	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	**-**	**511 186**	**-**	**-**	**600 095**	**-**
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	591 124	-	-	878 706	-
Instruments dérivés de cours de change	-	14 784	-	-	35 401	-
Instruments dérivés de couverture	**-**	**605 908**	**-**	**-**	**914 107**	**-**

Évolution de la juste valeur relevant du niveau 3: rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture

(en milliers d'euros)	30.06.2017 Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	30.06.2017 Actifs financiers à la juste valeur sur option par le résultat	30.06.2017 Dérivés de transaction	30.06.2017 Instruments dérivés de couverture	30.06.2017 Actifs financiers disponibles à la vente	30.06.2017 Total
OUVERTURE	**-**	**-**	**-**	**-**	**370 571**	**370 571**
Total gains et pertes enregistrés en résultat	-	-	-	-	-	-
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	810	810
Achats	-	-	-	-	37 543	37 543
Ventes	-	-	-	-	(6 412)	(6 412)
Emissions	-	-	-	-	-	-
Remboursements	-	-	-	-	-	-
Transfert vers ou hors niveau 3	-	-	-	-	-	-
Transfert dans le "niveau 3"	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	(1 096)	(1 096)
CLÔTURE	**-**	**-**	**-**	**-**	**401 416**	**401 416**

Les actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur relevant du niveau 3 sont des titres de participation non consolidés qui n'ont pas de prix de marché et qui sont évalués au coût, ainsi que des titres à revenu variable (principalement des FCPR et FCPI) et des certificats d'associations / associés FGDR.

Evaluations de la juste valeur relevant du niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

NOTE 6. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe La Banque Postale est structuré autour des pôles suivants :

- **la banque de détail** regroupe les activités de La Banque Postale, des SCI CRSF Métropole, CRSF Dom et Tertiaire Saint Romain qui portent les immeubles d'exploitation de la Banque, de La Banque Postale Financement, d'Easybourse, de La Banque Postale Crédit aux Entreprises, de La Banque Postale Collectivités Locales, de La Banque Postale Home Loan SFH, de BPE, de la SOFIAP, ainsi que la holding SF2 et le FCT Elise 2012.
- **le pôle assurance** se compose du Groupe CNP Assurances, La Banque Postale Prévoyance, La Banque Postale Assurance Santé, La Banque Postale Assurances IARD, La Banque Postale Conseil en Assurances et Sopassure.
- **la gestion d'actifs** avec le Groupe La Banque Postale Asset Management, Tocqueville Finance Holding, Tocqueville Finance SA et AEW Europe.

L'activité du Groupe est réalisée en France à l'exception des filiales étrangères de CNP Assurances et de AEW Europe.

Les transactions, intra ou inter secteurs, sont conclues à des conditions commerciales de marché.

6.1. Résultat par secteurs d'activité

Résultat net par secteurs d'activité au 30 juin 2017 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

(en milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Total
Produit net bancaire	**2 616 755**	**120 491**	**70 852**	**2 808 098**
Charges générales d'exploitation	(2 149 725)	(50 263)	(41 608)	(2 241 596)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(86 417)	(2 248)	(549)	(89 214)
Résultat brut d'exploitation	**380 613**	**67 980**	**28 695**	**477 288**
Coût du risque	(71 271)	-	-	(71 271)
Résultat d'exploitation	**309 342**	**67 980**	**28 695**	**406 017**
Quote part de résultat MEE	-	130 994	1 509	132 503
Gains et pertes sur autres actifs	(594)	-	-	(594)
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	**308 748**	**198 975**	**30 204**	**537 927**
Impôts sur les bénéfices	(116 764)	(28 124)	(10 365)	(155 253)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**191 984**	**170 850**	**19 839**	**382 673**
Intérêts minoritaires	11 529	(502)	5 098	16 124
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**180 455**	**171 352**	**14 741**	**366 549**

Résultat net par secteurs d'activité au 30 juin 2016 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

(en milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Total
Produit net bancaire	**2 797 333**	**96 778**	**80 285**	**2 974 396**
Charges générales d'exploitation	(2 207 652)	(47 620)	(44 301)	(2 299 573)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(84 109)	(2 468)	(1 813)	(88 390)
Résultat brut d'exploitation	**505 572**	**46 690**	**34 171**	**586 433**
Coût du risque	(84 164)	-	135	(84 029)
Résultat d'exploitation	**421 408**	**46 690**	**34 306**	**502 404**
Quote part de résultat MEE	-	86 658	-	86 658
Gains et pertes sur autres actifs	(730)	-	(160)	(890)
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	**420 678**	**133 348**	**34 146**	**588 172**
Impôts sur les bénéfices	(169 308)	(22 772)	(12 242)	(204 322)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**251 370**	**110 576**	**21 904**	**383 850**
Intérêts minoritaires	10 064	8 137	5 206	23 407
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**241 306**	**102 439**	**16 698**	**360 443**

NOTE 7. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Nationalité	Méthode(1)	Mouvements	% Contrôle 30.06.2017	% Intérêt 30.06.2017	Méthode 31.12.2016	% Contrôle 31.12.2016	% Intérêt 31.12.2016
BANQUE DE DÉTAIL								
La Banque Postale	Française	MERE		100,00	100,00	MERE	100,00	100,00
SCI CRSF DOM (2)	Française	GLOB		99,94	99,94	GLOB	99,94	99,94
SCI CRSF Métropole (2)	Française	GLOB		99,99	99,99	GLOB	99,99	99,99
SCI Tertiaire Saint Romain (2)	Française	GLOB		100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SF2	Française	GLOB		100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
La Banque Postale Financement	Française	GLOB		65,00	65,00	GLOB	65,00	65,00
La Banque Postale Crédit Entreprises	Française	GLOB		100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Easybourse	Française	GLOB		100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FCT Elise 2012	Française	GLOB		95,00	95,00	GLOB	95,00	95,00
BPE	Française	GLOB		99,99	99,99	GLOB	99,99	99,99
La Banque Postale Collectivités Locales	Française	GLOB		65,00	65,00	GLOB	65,00	65,00
La Banque Postale Home Loan SFH	Française	GLOB		100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SOFIAP	Française	GLOB		66,00	66,00	GLOB	66,00	66,00
ASSURANCE								
Groupe CNP Assurances	Française	EQUI		36,25	20,15	EQUI	36,25	20,15
La Banque Postale Prévoyance	Française	GLOB		100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
La Banque Postale Conseil En Assurances	Française	GLOB		100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Sopassure	Française	CONJ		50,02	50,02	CONJ	50,02	50,02
La Banque Postale Assurances IARD	Française	GLOB		65,00	65,00	GLOB	65,00	65,00
La Banque Postale Assurance Santé	Française	GLOB		51,00	51,00	GLOB	51,00	51,00
GESTION D'ACTIFS								
AEW Europe		EQUI		40,00	40,00	EQUI	40,00	40,00
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT	Française	GLOB		70,00	70,00	GLOB	70,00	70,00
TOCQUEVILLE FINANCE HOLDING	Française	GLOB		92,67	92,67	GLOB	92,62	92,62
TOCQUEVILLE FINANCE SA	Française	GLOB		99,86	92,54	GLOB	99,86	92,49

(1) Méthode de consolidation
GLOB : Intégration globale
EQUI : Mise en équivalence
CONJ : Contrôle conjoint comptabilisé pour la quote-part des actifs, passifs et résultats obtenus
NI : Non intégré
(2) SCI détenant les immeubles d'exploitation de la banque

5.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92055 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhousCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

La Banque Postale S.A.
Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06
Capital social : €.4 046 407 595

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société La Banque Postale S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 1er août 2017

KPMG S.A.
Marie-Christine Jolys

Associée

Neuilly-sur-Seine, le 1er août 2017

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Levi

Associé

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. ACCESSIBILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE AU PUBLIC

Tous les documents mis à la disposition du public dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris cedex 06. Les documents de référence de La Banque Postale sont également disponibles sur le site internet www.labanquepostale.com.

6.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes de La Banque Postale	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit (membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine Représenté par Jacques Lévi à compter de l'exercice 2016 Suppléant : Jean-Baptiste Deschryver	28 avril 2004	Assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
KPMG SA (membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles) Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS60055 92066 Paris La Défense Représenté par Marie-Christine Jolys à compter de l'exercice 2015 Suppléant : KPMG Audit FS1	27 mai 2010	Assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

6.3. RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Rémy Weber
Président du Directoire
La Banque Postale

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité, constitué par les sections de la présente actualisation listées dans la table de concordance à la section 6.5, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG SA et PricewaterhouseCoopers Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et de la présente actualisation.

Fait à Paris, le 7 août 2017,
Le Président du Directoire,
Rémy Weber

6.4. TABLE DE CONCORDANCE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Table de concordance (Annexe 1 du règlement européen 8009/2004)		Rubriques Annexe 1 du règlement européen 8009/2004
Actualisation du Document de Référence	**Page**	
Personnes responsables	79	1
Contrôleurs des comptes	79	2
Informations financières sélectionnées		3
Informations financières historiques		3.1
Informations financières intermédiaires	48-77	3.2
Facteurs de risque	17-47	4
Informations concernant l'émetteur		5
Histoire et évolution de la société	3	5.1
Investissements	53	5.2
Aperçu des activités		6
Principales activités	3	6.1
Principaux marchés	-	6.2
Evénements exceptionnels	-	6.3
Dépendance éventuelle	-	6.4
Eléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	-	6.5
Organigramme		7
Description sommaire	4	7.1
Liste des filiales importantes	4 ; 77	7.2
Propriétés immobilières, usines et équipements		8
Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	49	8.1
Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	-	8.2
Examen de la situation financière et du résultat		9
Situation financière	3 ; 6-16	9.1
Résultat d'exploitation	10-14 ; 48	9.2
Trésorerie et capitaux		10
Capitaux de l'émetteur	49	10.1
Source et montant des flux de trésorerie	52	10.2
Conditions d'emprunt et structure financière	48-77	10.3
Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA *La Banque Postale n'est exposée à aucuns covenants.*	10.4
Source de financement attendue	-	10.5
Recherche et développement, brevets et licences	-	11
Informations sur les tendances	15-16	12
Prévisions ou estimations du bénéfice	Néant	13
Organes d'administration, de direction de surveillance et direction générale		14
Organes d'administration et de direction	-	14.1
Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	-	14.2
Rémunération et avantages		
Montant de la rémunération versée et avantages en nature	-	15.1
Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	-	15.2
Fonctionnement des organes de direction		16
Date d'expiration des mandats actuels	-	16.1

Contrat de service liant les membres des organes d'administration	-	16.2
Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	-	16.3
Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	-	16.4
Salariés		17
Nombre de salariés	3	17.1
Participation et stock options	-	17.2
Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	-	17.3
Principaux actionnaires		18
Actionnaires détenant plus de 5% du capital social	-	18.1
Existence de droits de vote	-	18.2
Contrôle de l'émetteur	-	18.3
Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	-	18.4
Opération avec des apparentés	-	19
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		20
Informations financières historiques	48-77	20.1
Informations financières pro forma	NA	20.2
Etats financiers	48-77	20.3
Vérification des informations financières annuelles	-	20.4
Date des dernières informations remontées	30-juin-17	20.5
Informations financières intermédiaires et autres	48-77	20.6
Politique de distribution des dividendes	-	20.7
Procédures judiciaires et d'arbitrage	39-40	20.8
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	15-16	20.9
Informations complémentaires		21
Capital social	-	21.1
Actes constitutifs et statuts	-	21.2
Contrats importants	-	22
Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		23
Processus d'établissement des informations sociales et environnementales	-	23.1
Documents accessibles au public	79	24
Informations sur les participations	4 ; 77	25
Evénements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été fait (article L 232-1 al. 2 du code du commerce)	15-16	
Tableaux des cinq derniers exercices	-	
Information relative aux données non financières sociales et environnementale	-	
Rapport de gestion		
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé	10-16	
Information requise susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du code de commerce)	-	
Charges fiscalement non déductibles	-	
Honoraires des CAC	-	
Informations relatives aux rachats d'actions (alinéa 2 de l'article L. 225-211 du code de commerce)	-	
Rapport du Président sur les travaux du conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne	-	
Prise de participation sur l'exercice, article L. 233-6	-	
Evénements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été fait, article L 232-1 al. 2 du code du commerce	15-16	
Tableaux des cinq derniers exercices	-	
Information relative aux données non financières sociales et environnementale	-	

6.5. TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	**N° de page**
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	**79**
RAPPORT D'ACTIVITE	**3-47**
• Principaux évènements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice	6-9
• Principaux risques et incertitudes	17-47
• Principales transactions entre parties liées	-
COMPTES CONSOLIDES	**48-77**
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2017	**78**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 046 407 595,00 euros
Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06
RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07023424.
labanquepostale.com